

Le **C**ontact

de chez nous

Journal trimestriel d'information municipale de Sainte-Sophie / Volume 4, n°1 - Édition mars 2017



1905

**UN NUMÉRO
CIVIQUE**
bien visible de la rue

*en situation d'urgence,
chaque seconde compte!*



Sainte-Sophie Municipalité de Sainte-Sophie

Table des matières

<i>Conseil municipal</i>	3
<i>Information municipale</i>	17
<i>Travaux publics</i>	23
<i>Urbanisme</i>	29
<i>Sécurité incendie</i>	34
<i>Organismes communautaires</i>	38
<i>Partenaires</i>	49
<i>Cahier loisirs</i>	

Le bulletin trimestriel, imprimé à 6 900 exemplaires, distribué à chaque porte sur le territoire et publié sur le site Web de la Municipalité.

Conception et réalisation

Louise Gallant, mairesse

Lise Bouvier, secrétaire à l'administration

Sandra Lévis, adjointe administrative et communications

La Municipalité se réserve le droit d'adapter les textes et la publicité pour les besoins de la publication.

Les textes de collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Sophie.

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec

ISSN 2292-7212

ISSN 2292-7220 (Internet)

Municipalité de Sainte-Sophie

2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784 | Télécopieur: 450 438-1080

stesophie.ca



2013



2017

Louise Gallant
Mairesse



Sophie Astri
Conseillère district 1

Secteur village



Claude Lamontagne
Conseiller district 2

Chemin de l'Achigan Est,
Ouest et Sud, secteur
New-Glasgow



Linda Lalonde
Conseillère district 3

Haut Sainte-Sophie, mon-
tée Morel Est, chemin
Abercrombie, lac Clear-
view, chemin Aubin



Éric Jutras
Conseiller district 4

Chemin de Val-des-Lacs,
4e Rue, secteur lac
Alouette



Guy Lamothe
Conseiller district 5

Secteur lac Breen, lac
Hirondelle, lac Brière,
domaine Fournel, sec-
teur école du Joli-Bois



Normand Aubin
Conseiller district 6

Lac Duquette, rue Godard,
montée Morel Ouest,
côte Saint-André, Haut
Sainte-Sophie

2017, une année de sécurité

Chères Sophiennes, chers Sophiens,

Le choix de la page couverture de cette édition est très révélateur et d'actualité pour plusieurs villes et municipalités au Québec, dont Sainte-Sophie. Une grande problématique pour différents services publics. Installées souvent sur de grands terrains, les maisons sont implantées à plusieurs pieds des voies publiques pour plus d'intimité, mais limitant aussi la visibilité des numéros civiques des domiciles. Lors des appels d'urgence, les services dépêchés sont confrontés à conjuguer avec le temps. Ces services perdent plusieurs secondes précieuses et parfois critiques avant d'arriver sur les lieux, car ils cherchent les adresses des résidences. Il est de notre responsabilité, en tant que Sophien, de s'assurer de la visibilité de notre numéro civique aux abords des voies publiques et privées, car, bien souvent, quelques secondes peuvent faire toute une différence dans une intervention lors d'une situation d'urgence. Il importe de savoir qu'il est spécifié dans le règlement 1104, sécurité incendie, point 14.01, que chaque unité d'habitation doit avoir un numéro civique distinct et visible de la voie publique. Tout numéro civique de quelque immeuble que ce soit se doit d'être visible le soir ou éclairé de la voie publique. Toutefois, il n'en demeure pas moins que cette obligation est tout aussi importante pour les responsables du service sécurité incendie et du service d'urbanisme puisqu'ils cherchent également dans le cadre de leur fonction. Unissons-nous et faisons de 2017 une année axée sur la sécurité, car une vie, ça n'a pas de prix. Travaillons ensemble afin d'améliorer notre qualité de vie.

Plusieurs citoyens ont manifesté leur mécontentement au sujet du changement de fréquence de la collecte des ordures ménagères. Il faut savoir que le gouvernement du Québec intègre des orientations dans sa politique de gestion des matières résiduelles auxquelles nous devons adhérer afin de réduire les matières dirigées au site d'enfouissement. Il ne s'agit en aucun temps d'une diminution de service auprès des citoyens. Au contraire, plusieurs dispositifs ont été implantés par la Municipalité depuis les dernières années, tels que l'ajout de la collecte des matières putrescibles (bac brun). La participation des citoyens à cette collecte diminue considérablement les matières déposées dans les ordures. Les statistiques nous démontrent que tout près de 47 % des matières d'un ménage moyen est composé de matières putrescibles et 35 % de matières recyclables. Les trois types de collectes offertes par la Municipalité, en plus de la collecte des matières encombrantes et les services de l'écocentre, permettent aux citoyens de réduire considérablement la quantité de matières allant dans les ordures. Le tri adéquat des matières recyclables (papier, carton, verre, plastique, métal, matière organique, incluant le bois) permet la création d'emplois durables et de qualité. La diminution des collectes de déchets permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), résultant du transport des matières. Ces actions sont directement reliées aux orientations du ministère de l'Environnement. De plus, la diminution des déchets collectés permet de prolonger la durée de vie du lieu d'enfouissement technique. Nous sommes conscients que ce changement apportera une période de transition et de changements d'habitudes auprès des citoyens; c'est pourquoi, pour les mois de juin, juillet et août 2017, je vous annonce que la collecte des ordures ménagères aura lieu exceptionnellement à chaque semaine. La diminution des collectes de déchets est une décision responsable reliée aux principes du développement durable.

Ce sera un plaisir de vous rencontrer à la journée du Sophien, le 20 mai prochain; c'est un rendez-vous au garage municipal. Apportez une preuve de résidence pour recevoir vos fleurs.

Louise Gallant, mairesse



2017, a year of security

Dear Sophiennes and Sophiens,

The choice of this month's edition cover page reflects current issues for several cities and municipalities throughout the province of Quebec, including our own and gives rise to many other problems for various public services. Our homes, in many cases are built on very large lots and for privacy reasons, are located several feet away from the public road, consequently limiting the visibility of a home's civic number. When an emergency call is received, time is of the essence for the dispatched service. The limited visibility of a house's address can often causes these services to lose several precious and sometimes critical seconds before arriving to the scene of an emergency, as time was lost searching for the house number. As a homeowner and a citizen of Sainte-Sophie, it is our responsibility to ensure the visibility of our civic number in the vicinity of public and private roads. Evidently, a few extra seconds can make a difference in any kind emergency response or even save a life. Therefore, we wish to inform you that the municipal bylaw # 1104, in regards to fire safety, and more in particular the article 14.01, specifies that each dwelling must have a distinct civic number, and that this number must be visible from the street at all times. We must not forget that the latter also applies when night falls. Therefore, if the civic number is not clearly visible, one should consider adding a small light for security reasons. The fact remains, that this obligation is not only important to emergency services such as ambulances, policeman and firefighters, it is equally important for the municipal fire safety service and the municipal planning department. Let us unite and work together towards making 2017, a year focused on safety, because a life is priceless !

On another note, several citizens have expressed their dissatisfaction with the change in frequencies of household waste collection. This change is due to the fact that the Government of Quebec is incorporating new guidelines in its residual waste management policy to which we must adhere, in order to reduce the amount of waste directed to landfills. This must not be regarded as a decrease in services to our citizens, on the contrary, we have implemented several new devices such as our new brown containers allowing the collection of compostable materials. Studies have shown, that the involvement of citizens in this type of waste collection, considerably reduces the amount of material deposited in the garbage. Statistics show that nearly 47 % of the materials in an average household are made up of compostable materials and 35 % of recyclable materials. These are three types of waste collection services that are offered by the Municipality. We must not forget to mention, the collection of bulky materials and the service of the ecocentre, which allows citizens to reduce considerably the amount of materials going into the garbage. The proper sorting of recyclable materials (paper, cardboard, glass, plastic, metal, organic matter, including wood) enables the creation of sustainable and quality jobs. The reduction in the frequencies of waste collection also reduces the amount of greenhouse gas (GHG) emissions resulting from the transport of materials. Lowering the frequencies of waste collection is an orientation implemented by the Ministry of the Environment that the Municipality is obligated to follow. In addition to a reduction of GHG emissions, the decrease in waste collection also extends the "life expectancy" of our landfills.

We are aware that with change, comes a period of transition in which as citizens, we must apply such changes to our daily or weekly habits. Exceptionally, for that reason, the collection of waste during the months of June, July and August will take place every week. It is important to note, that the reduction of waste and waste collection is a key principle of sustainable development, which allows us to meet the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs. Together, we can plan for a better and more sustainable present and future! Once again, this year's preparations for the Sophien day are well under way! Myself, as well as members of the city council and municipal directors will be present and ready to greet you on the 20th of May at the municipal garage. Our yearly ritual continues and we will be giving out flowers on that special day to continue to beautify our municipality! Please do not forget to bring a proof of residence as we wish to ensure our flowers get planted in our own Municipality !!

Louise Gallant, mayor

Journée portes ouvertes à l'hôtel de ville



Vous n'avez pas eu la chance de visiter le nouvel hôtel de ville, et bien, le dimanche 23 avril prochain de 11 h à 16 h, c'est l'occasion! Une journée portes ouvertes est organisée par le conseil municipal. Venez visiter les locaux en compagnie des élus. Vous pourrez également profiter de ce moment pour discuter avec votre conseiller sur divers projets ou dossiers qui vous tiennent à cœur. La participation citoyenne est importante dans la vie démocratique d'une communauté. Elle favorise le sentiment d'appartenance et contribue grandement à la confiance. Nous poursuivrons l'amélioration afin que les citoyens s'impliquent davantage, car, après tout, Sainte-Sophie doit s'animer au rythme de ses citoyens.

Journée du Sophien

La journée du Sophien est une activité annuelle axée principalement sur les services communautaires. Cet événement contribue aux échanges par la rencontre des organismes et des responsables des divers services administratifs de votre municipalité. Conjointement à l'arrivée du printemps, cette activité favorise l'embellissement de notre communauté tant au niveau social qu'environnemental. Elle contribue de belle façon à nos engagements au point de vue du développement durable. Fleurs annuelles et boutures d'arbres sont offertes gratuitement pour contribuer de façon positive et responsable à la réduction des gaz à effet de serre et à la réduction de notre empreinte écologique.

Preuve de résidence requise.

C'est un rendez-vous!



Le samedi 20 mai 2017
de 9 h à 13 h
au garage municipal
1121, montée Morel

INAUGURATION OFFICIELLE DU NOUVEAU DÉPANNEUR DU COIN AVEC ESSENCE ULTRAMAR



La coupure du ruban a eu lieu le vendredi 13 janvier dernier, en compagnie des responsables du commerce et le conseil municipal, pour l'inauguration officielle du nouveau Dépanneur du Coin avec essence Ultramar.

La construction de l'établissement a nécessité un investissement considérable en entraînant la création de dix-huit (18) emplois à temps plein et partiel.

Bon succès!



La famille Benny (Yves Benny, Vincent Benny et Alexandre Charrette Benny) a ouvert sa 43^e succursale à Sainte-Sophie le 12 février dernier, entraînant la création de 24 nouveaux emplois. Bienvenue à toute l'équipe et bon succès!

Nos athlètes

se démarquent

Zachari Bolduc prendra part au Championnat du monde

Le Sophien de 19 ans, Zachari Bolduc, a participé à ses premières courses de niveau junior au circuit de courses de niveau international de l'IBU (International Biathlon Union), qui se déroulaient en Autriche et en Suisse en décembre dernier. Pour obtenir son laissez-passer, Zachari devait terminer parmi les trois meilleurs des sélections canadiennes présentées les 7 et 8 janvier à Valcartier. Lors du sprint de 10 kilomètres, Zachari a pris le deuxième rang avec un temps de 33 minutes 25 secondes et a atteint 8 des 10 cibles. Il s'est envolé pour la Slovaquie le 13 février dernier.



Source : Journal Le Mirabel

Éléna Revel devient la championne du Québec

La Sophienne, Éléna Revel, a décroché le titre de championne québécoise en remportant par décision unanime son combat contre Odile Letellier en finale du Défi des Champions. Maintenant, l'athlète tentera de mettre la main sur le titre de championne canadienne.



Source : Journal Le Mirabel

**Jean Coutu**

On trouve de tout... pour la santé

**SERVICE DE LIVRAISON**

NOS PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ SONT PRÉSENTS SUR PLACE
POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS, RÉALISER LES TESTS REQUIS ET ASSURER LES SUIVIS NÉCESSAIRES.
(AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS)

**PIERRE ET OLIVIER DANNEL**

Pharmacie Pierre et Olivier Dannel
2370, boul. Ste-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3
Télécopieur : 450 431-5591
Tél. : 450 431-5151

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi : 9h à 21h
Samedi : 9h à 20h
Dimanche : 10h à 20h

Publicité

Confiance, visibilité, prix concurrentiels
Appelez-nous, nous avons ce qu'il vous faut!

Date de tombée

5 mai
15 juillet
3 novembre

Parution

1^{er} juin
1^{er} septembre
1^{er} décembre

Grandeur		Noir/blanc	Couleur
Carte professionnelle	8 x 4,5 cm	50 \$	75 \$
1/4 page	8 x 11,5 cm	100 \$	125 \$
1/2 page	16 x 11,5 cm	150 \$	225 \$
1 page	16 x 23 cm	225 \$	300 \$

450 438-7784, poste 5217

CONCOURS COLORIAGE DE PÂQUES

Coloriez le dessin à l'endos de la page et faites-le nous parvenir à l'hôtel de ville **avant le 10 avril** prochain. Dans chaque secteur, un dessin sera tiré au hasard. Le conseiller ou la conseillère du district ira livrer le chocolat de Pâques aux gagnants(es).

N. B. Enfants résidants de Sainte-Sophie seulement et être âgés de 1 à 12 ans. Les dessins réalisés par les parents ou les grands-parents ne seront pas acceptés.

Bonne chance à tous!

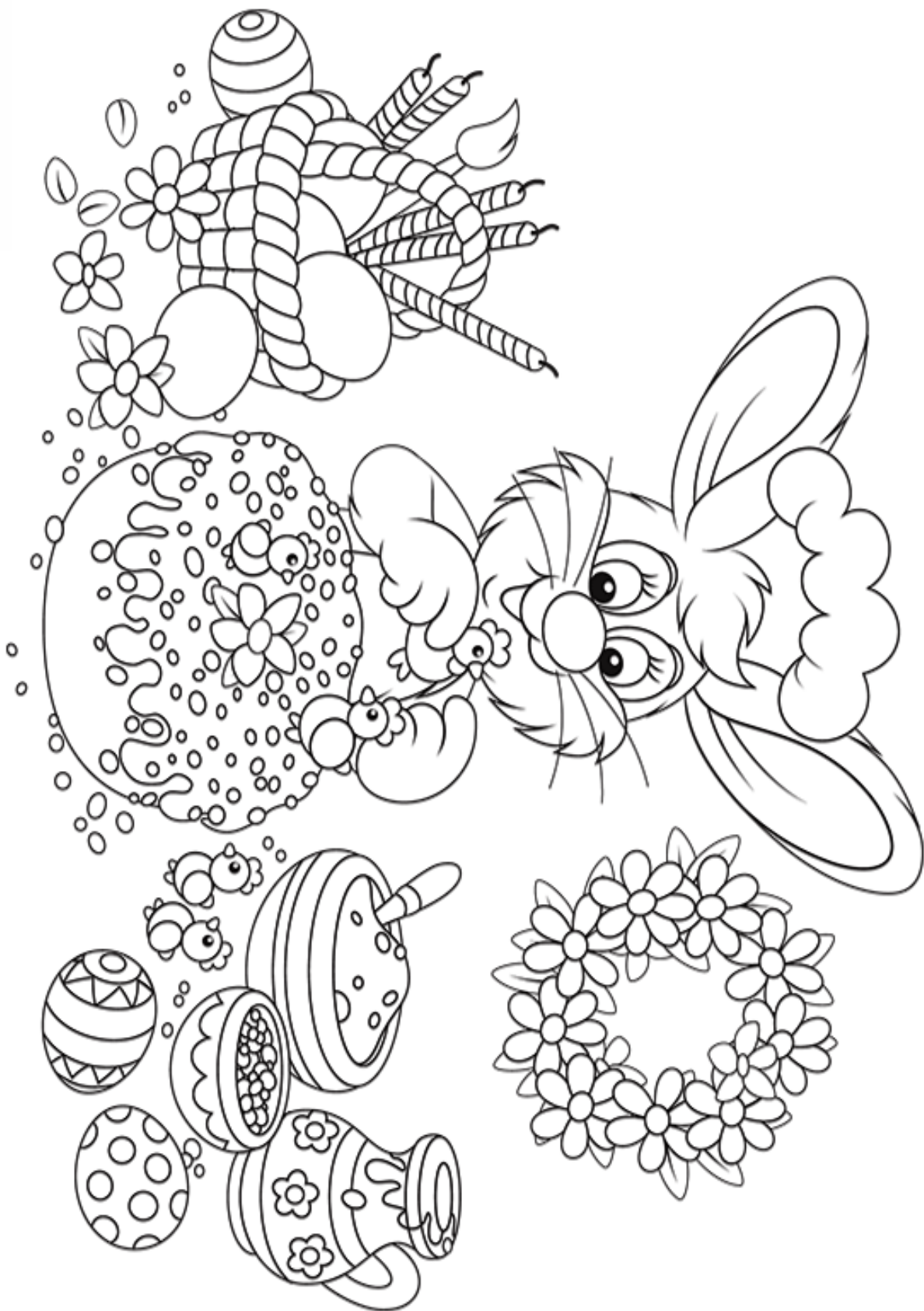
Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Âge : _____



Spectacles du CPE Les Bonheurs de Sophie

Les éducatrices Michelle Cérat (Sportifs) et Nadia Debien (P'Tits Monstres) nous ont présenté un magnifique spectacle réalisé par des jeunes du CPE.

GENS DU PAYS, PHARREL, ROI LION ET WHAT'S THE FOX SAY'S

Benjamin, Naoméi, Saul, Léo, Léa, Angélie R.,
Alexandre, Diego, Ève, Angélie G., Chanel, Olivier,
Malyk, Zachary Lalonde, Maïka, Krystina, Victor,
Loïc, Théo, Maélie et Zachary Latour.

Merci à tous ces p'tits bouts de chou
pour leur magnifique performance!

Brunch pour les paniers de Noël

Le 18 novembre 2016, La Montagne d'Espoir en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Sophie, le Service sécurité incendie et la Sûreté du Québec de La Rivière-du-Nord ont organisé un brunch au pavillon Lionel-Renaud. Un montant de 2 700 \$ fut amassé pour la cause.

Merci de votre encouragement !





ACTION *Sainte-Sophie*, équipe Gallant :

Nous continuons d'être fidèles!

C'est en communiquant que nous avançons!

Nous poursuivons nos efforts!

www.actionstesophie.ca

Mot mystère

Le 4 janvier, Mme Louise Gallant, mairesse, a procédé au tirage du mot mystère de décembre 2016.

Nos gagnantes sont :

- ➔ **Anne-Marie Bouvrette**
- ➔ **Joanie Cusson**
- ➔ **Josée Paquette**



Merci à tous nos participants :

Mmes Agathe Dorion, Alexandra Renaud-Lebeau, Anne-Marie Bouvrette, Annette Bélisle, Carmen Juteau, Carolyne Chabot, Céline Bélisle, Chantal Beauregard, Christiane Duchesne, Danielle Côté, Danielle Ratelle, Denise Lachapelle, Diane Giguère, Diane Lefort, Diane Pronovost, Francine Dupuis, Francine Giroux, Francine Paquette, Geneviève Flibotte, Ginette Clément, Ginette Joubert, Hélène Guilbeault, Hélène Laporte, Huguette Gallant, Jeannette Gauthier, Jeannine Dufour, Jeannine Thibodeau, Joannie Cusson, Johanne Comeau, Josée Dionne, Josée Paquette, Karine Laurendeau, Kathleen Ager, Krystyna Kruzel, Linda Cyr, Lise Dent, Lise G. St-Vincent, Lise Godin, Lorraine Lebeau, Lorraine Taillon, Louise Auger, Louise Paquette, Louisette Bonami, Louisette Demers, Lyne Hamel, Manon Boucher, Manon Millaire, Manon Roy, Marie Leblanc, Marielle Bonenfant, Marilou Major, Micheline Bonin, Micheline Guilmette, Mylène Gagnon, Nancy Pagette, Nathalie Dupuis, Nicole Forest, Nicole Hamelin, Nicole Labelle, Noémie Gagnon, Pauline Gaudreault, Suzanne Cloutier, Sylvie Roy, Tracey Champagne et Yolande Ouellette.

MM. Alain Desroches, André Paquette, Gaston Monette, Ghislain Latour, Gilles Lamothe, Guillaume Éthier, Guy Lampron, Jean-Robert Gagnon, Joseph Safadi, Luc Lalande, Michel Bertrand, Michel Hussereau, Michel Tellier, Omer Landry, Pierre Yves Desjardins, Richard Côté, Robert Pesant, Steeve Longpré et Yvon Lauzon.

Relevez le défi!

Faites-nous parvenir le coupon-réponse avant le 30 mars 2017 au 2199, boulevard Sainte-Sophie, J5J 1A1.

Trois (3) noms seront pigés parmi les participants. Chaque gagnant recevra un chèque-cadeau de 25 \$ d'un commerçant local.

Nous désirons vous rappeler qu'un seul bulletin de participation par personne est permis, et vous devez être résidant de Sainte-Sophie et âgé de 16 ans et plus. N'oubliez pas de respecter la date pour être éligible.

THÈME : VITRAIL
Mot de 8 lettres

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

THÈME : VITRAIL

8 lettres

- A -	- D -	- F -	- I -	- N -	Relier Reliés
Achat	Décision	Fascinant	Importé	Noir	
Artisan	Démodés	Femme			
Artiste	Dessiner	Fines	- L -	- O -	- S -
Autre	Détail	Fondre	Longue	Oeuvre	Sable
	Diamants	Frère	Lustre	Ombre	Scènes
					Spécialisé
- B -	- E -	- G -	- M -	- P -	
Beauté	Édifié	Géant	Magnifique	Parée	- T -
Blanc	Effet	Génial	Manière	Particulier	Talent
Bleuté	Église	Gluante	Mélange	Patience	
Bulle	Entre		Mêler	Peinture	- U -
	Épaisseur	- H -	Mesure	Pierre	Uniquement
- C -	Erroné	Hélas	Métallique	Plomb	Utilise
Cathédrale	Estime	Heure	Méthode	Posée	
Centimètre	Établi	Honte	Mieux		- V -
Couleurs			Morceaux	- R -	Voisin
				Rapidité	

S	R	E	L	I	E	S	R	S	R	U	E	S	S	I	A	P	E
T	C	N	A	L	B	E	A	U	T	E	D	P	R	E	A	T	U
N	R	A	B	F	N	L	R	H	P	T	I	E	U	R	N	E	Q
A	P	A	T	I	E	N	C	E	A	E	F	Q	E	E	A	R	I
M	S	F	S	H	L	M	E	U	R	F	I	E	L	L	U	B	L
A	L	S	O	I	E	D	M	R	T	F	E	A	U	I	T	M	L
I	E	N	A	L	O	D	E	E	I	E	T	E	O	E	R	O	A
D	T	T	A	H	C	A	R	N	C	F	S	G	C	R	E	L	T
E	E	N	T	R	E	U	G	A	U	I	E	T	R	S	E	P	E
D	G	E	A	N	T	A	N	N	L	N	I	S	I	O	V	R	M
E	M	L	O	N	M	O	I	A	I	E	A	L	O	M	A	X	O
T	T	B	I	E	I	Q	I	A	E	S	I	S	N	P	E	U	R
A	E	E	L	S	U	C	L	E	R	T	E	M	I	T	N	E	C
B	P	E	I	E	E	V	S	U	U	T	N	D	P	T	O	I	E
L	R	C	M	P	U	N	R	A	S	G	I	A	O	O	R	M	A
I	E	E	S	O	P	T	E	E	F	T	N	S	U	M	R	A	U
D	N	F	O	N	D	R	E	C	E	R	R	O	T	L	E	T	X
T	E	R	E	I	N	A	M	E	S	U	R	E	L	E	G	D	E

Sainte-Sophie, 160 ans d'histoire

Famille Piertzky



Carte d'identification de Jan Piertzky
(9 février 1919)

Jan Piertzky et Marjanna Posis viennent s'établir à Sainte-Sophie en 1922, dans le tronçon ouest de la route 158. Ils ont quatre enfants : Stanley, Joseph, Édouard et Anita. Jan travaille à l'extérieur et revient les fins de semaine s'occuper de la ferme. Malgré ses efforts, il n'arrive pas à vivre de sa terre, et la famille retourne vivre à Montréal tout en conservant la ferme comme chalet.

Leur fils Édouard épouse Lucia Racicot en 1945, et ils ont deux enfants : Daniel et Georges. Il achète la ferme de son père et bâtit sa propre maison. Comme son père, il travaille à l'extérieur, et sa femme s'occupe de la ferme. En 1960, il est engagé par l'entreprise de MM. Bazusky et Shram, à

Sainte-Sophie. Il est mécanicien ou aide-mécanicien. Lorsque la compagnie se dissout, il continue avec M. Shram jusqu'en 1975. Il trouve un autre emploi qu'il exercera jusqu'à sa retraite, chez Sables L.G.

Georges termine sa 12^e année commerciale et quitte la maison à 16 ans. Comme ses oncles, il est commis de bureau. En 1973, il épouse Ginette Ratelle, et ils adoptent leur enfant, Bruno. La famille revient à Sainte-Sophie en 1989, pour retrouver sa famille. Son employeur lui offre une position comme chef comptable aux Publications Laurentiennes. Son épouse Ginette ouvre un centre de la petite enfance en 2001.

Famille Bonenfant

L'arrivée des Bernard dit Bonenfant à Sainte-Sophie est assez nébuleuse. Cependant, nous sommes certains que Narcisse père et son épouse, Sophie Dufour, ont habité à Sainte-Sophie. La famille a vécu au 2550, 4^e Rue, sur les lots 111, 112 et 113. Ils ont eu au moins neuf enfants : Émile, Hildège, Laura, Léopold, Marie-Rose, Narcisse, Roméo, Valentine et Virginie.

Narcisse fils et Césarine L'Espérance ont sept enfants, dont deux meurent en bas âge; ils adoptent 3 autres enfants. Sa terre ne lui permet pas de vivre de l'agriculture. Il élève des vaches et vend le lait à la beurrerie.



Narcisse fils, Maria Pellerin et Francis Roy, Simone, Césarine et Diana Bonenfant, Rosina L'Espérance et... Pataud, vers 1925, à la maison familiale

Florent Bonenfant, fils de Narcisse fils, passe la semaine à la résidence de son frère adoptif Florent Pellerin, beurrier. L'épouse de celui-ci lui demande souvent de faire des commissions et le récompense à chaque fois avec quelques sous. Au bout de trois ans, il arrive à économiser quelque 6 \$. De retour à la maison, il utilise son argent pour s'acheter trois lapins et deux petits cochons. Ce petit capital va s'accroître jusqu'à constituer un assez grand élevage de porcs. Il a jusqu'à 200 porcs. Après un certain temps, il cesse d'en faire l'élevage, il les engraisse et les vend à l'abattoir. À la suite de son père, il s'occupe de la ferme laitière et élève des veaux de lait et des bœufs de boucherie.

Famille Brière

Né en 1883, David Brière s'établit à Sainte-Sophie sur la terre où se trouve aujourd'hui le lac Brière. Il se trouve beaucoup de sable et de gravier sur sa terre, il est donc difficile de vivre de l'agriculture. Il décide de faire un lac pour arriver à en tirer un revenu décent. Avec son fils, il défriche le terrain et creuse une excavation qui deviendra un lac, et il bâtit un premier barrage en bois. Une fois que le lac est rempli, il vend des terrains au prix de 50 \$ ou 75 \$ chacun. En 1938, son fils Henri ouvre un restaurant et une salle de danse.

En 1946, il érige la chapelle Saint-Joseph-des-Laurentides, mieux connue sous le nom de chapelle du lac Brière. Il donne le terrain à la fabrique et fournit le bois. La chapelle est construite en bois rond, avec des sapins fendus en deux. Il est difficile d'obtenir un permis pour bâtir la chapelle, car les autorités ecclésiastiques voient d'un mauvais œil son établissement près d'un lac où se baignent des femmes en costume de bain. En 1947, la cloche est achetée : elle provient d'une église protestante désaffectée de New-Glasgow.



Chapelle du lac Brière, vers 1946

La réputation de David était sa générosité et son esprit d'entraide. Les quêteux et les colporteurs savaient qu'ils pouvaient se faire héberger gratuitement chez lui. Ses enfants font beaucoup d'affaires grâce aux touristes du lac Brière : vente de terrains, de lait et de glace, restauration et transport.

Son fils Charles rachète sa terre. Il exploite la terre et vend des terrains. En juillet 1940, Henri, qui est menuisier, ouvre un restaurant au lac puis une salle de danse. En 1953, Paul fait le commerce de glace qu'il extrait en hiver et qu'il revend aux touristes.

De tous ces mariages sont issues de nombreuses familles dont plusieurs sont restées à Sainte-Sophie.

Taxes municipales

Prochains versements pour 2017

→ 2^e versement : 24 avril → 3^e versement : 27 juin → 4^e versement : 5 septembre

Voici différentes façons de faire votre paiement

- Guichet automatique ou au comptoir de caisses populaires
- Accès-D Desjardins, composez 1 800 caisses
- Internet : Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Royale, Banque de Montréal et Banque Scotia
- Chèques postdatés
- Réception de l'hôtel de ville (comptant, paiement direct, chèque, Visa ou MasterCard)

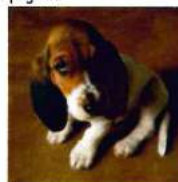
Vous pouvez avoir l'information gratuitement, concernant l'évaluation et les taxes municipales de votre propriété au stesophie.ca.

BUREAUX FERMÉS

Pâques : 14 au 17 avril

Fête des Patriotes : 22 mai

Le séjour idéal pour votre compagnon



AU BOUT DU CHEMIN
AUBERGE CANINE

Nicole Beauchamp
175, Grande Ligne
Ste-Sophie, QC
J5J 1A6

T : 450 439-2388 C : 514 238-3935
www.aubergecanine.com





**Sylvie
Labelle**

Tenue de livres & Impôts

PARTICULIERS • REVENUS DE LOCATION ET D'ENTREPRISE

450.432.1062

818, rue Camille-Lacasse, Sainte-Sophie, Qc J5J 1B7

De mère en fille
à votre service depuis plus de 25 ans



 sylvielabelleimpots@hotmail.com

Programme d'aide - Crédit taxes municipales aînés

Depuis l'année dernière, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci, s'il respecte les conditions d'admissibilité de Revenu Québec. Le logiciel de taxation de la municipalité validera uniquement les deux conditions d'admissibilité suivantes:

- ➔ L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement.
- ➔ L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle (2016-2017-2018) est supérieure à 12,38 %.



Le 17 janvier 2017, le formulaire pour le programme d'aide aux aînés pour l'année 2017 a été posté aux contribuables, pour qui ces deux conditions ont été satisfaites. La vérification des autres conditions d'admissibilité est sous la responsabilité du contribuable. Pour toutes informations concernant ce formulaire, veuillez communiquer avec Sophie Plouffe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, au poste 5208.

Conditions d'admissibilité

Vous pouvez demander cette subvention si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- ➔ Au 31 décembre 2016 :
 - vous résidiez au Québec;
 - vous aviez 65 ans ou plus;
 - vous étiez propriétaire de votre résidence depuis au moins 15 années consécutives (notez que cette période de 15 ans pourrait inclure une période pendant laquelle votre conjoint a été propriétaire de la résidence avant que vous en soyez devenu propriétaire).
- ➔ Votre résidence est une unité d'évaluation entièrement résidentielle comportant un seul logement, et elle constitue votre lieu principal de résidence.
- ➔ Vous avez reçu, ou vous étiez en droit de recevoir, un compte de taxes municipales à votre nom, pour l'année 2017, relativement à cette résidence.
- ➔ Votre revenu familial pour l'année 2016 ne dépasse pas 50 400 \$.

Instructions à suivre pour demander la subvention

Vous devez remplir le formulaire «*Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales*» (TP-1029.TM) et le joindre à votre déclaration de revenus.

Révision de la valeur de la résidence

Si, après que vous avez fait une demande pour obtenir la subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales, le montant de la subvention potentielle communiqué par la Municipalité pour 2017 est modifié en raison de la révision de la valeur de votre résidence vous recevrez un nouvel exemplaire du formulaire «*Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales*» indiquant le montant de la subvention potentielle modifié. Dans ce cas, vous devez, dans les **60 jours** suivant la réception de ce document, transmettre à Revenu Québec une demande de modification de votre déclaration de revenus de 2016. Pour ce faire, remplissez le formulaire «*Demande de redressement d'une déclaration du revenu*» (TP-1.R) ou utilisez le service en ligne. Demander la modification de renseignements relatifs à une déclaration de revenus. Vous devez également remplir un nouvel exemplaire du formulaire TP-1029.TM et inscrire à la ligne 41 le nouveau montant de la subvention potentielle pour 2017.

N'hésitez pas à partager cette information avec vos proches!

Source: Revenu Québec



Nouveauté - Licence de chien 2017



L'entreprise Inspecteur Canin est mandatée par la Municipalité pour faire respecter la réglementation municipale concernant la garde des animaux domestiques ainsi que la vente des licences de chiens sur le territoire. Le recensement par le contrôleur animalier a débuté en février dernier. Voici quelques points importants que vous devez connaître :

- ➔ Toute personne possédant un chien doit obtenir une licence au coût de 25 \$ en vertu du règlement et munir ledit animal de cette licence portant le numéro dudit permis pour l'année courante.
- ➔ Toute licence émise en vertu du présent règlement est annuelle (du 1er janvier au 31 décembre) et expire le 31 décembre de chaque année et ne peut être transférée.
- ➔ Vous pouvez vous procurer la licence à la réception de l'hôtel de ville (comptant, paiement direct, chèque, Visa ou MasterCard), par téléphone (Visa ou MasterCard), par envoi postal (chèque au nom de la Municipalité, vos coordonnées (nom, adresse, téléphone, date de naissance) ainsi que les informations sur votre chien (sexe, race, couleur, âge et nom) afin que nous puissions l'inscrire sur la fiche du numéro de licence qui vous sera attribué) ou au bureau de l'Inspecteur Canin situé au 1728, route 335 à Saint-Lin-Laurentides.
- ➔ **Les citoyens âgés de 60 ans et plus pourront se prévaloir, sur dépôt d'une pièce d'identité, d'une exemption de paiement pour une première licence. Celle-ci sera dorénavant valide pour toute la durée de vie de votre animal. Cette nouveauté débutera à compter de janvier 2017. Vous devrez donc renouveler pour une dernière fois votre licence gratuite. Si vous avez deux chiens, vous devez vous procurer la seconde, et ce, chaque année, au coût tarifaire inscrit.**
- ➔ Les numéros de licences ne peuvent être renouvelés pour plusieurs années. Vous obtiendrez des numéros différents chaque année.
- ➔ Il est permis de garder un maximum de quatre animaux par unité d'occupation et ses dépendances, soit deux (2) chiens et (2) chats.
- ➔ Pour tout chien de race Bull terrier, Staffordshire Bull terrier, American Bull terrier, American Staffordshire terrier (pitbull) ou tout chien dont l'apparence et les caractéristiques physiques sont essentiellement semblables à celles des chiens visés, la garde est prohibée, et aucune licence ne pourra être émise.
- ➔ Pour l'élevage, vous devez vous procurer un permis de chenil auprès du service d'urbanisme. Toute demande devra être accompagnée d'un plan d'implantation indiquant les distances avec des cours d'eau, rivières ou lacs, lots voisins, rues et respecter le règlement de zonage.

Si vous désirez plus d'information, contactez la responsable, Mme Sandra Lévis, au 450 438-7784, poste 5217.

Vous avez perdu votre animal de compagnie, vous avez trouvé un animal errant, vous avez une plainte à formuler, contactez l'Inspecteur Canin au 450 439-9683 pour les informer de la situation ou visitez leur site Web au www.inspecteurcanin.net ou bureau@inspecteurcanin.net



ÉVALUATION GRATUITE

Kathleen Labonté

courtier immobilier résidentiel

- SERVICE PROFESSIONNEL DE QUALITÉ
- ASSURANCE **Tranquilli-T**
- PHOTOGRAPHIE PROFESSIONNELLE
- PUBLICITÉ CIBLÉE
- HOME STAGING & VISIBILITÉ

kathleen.labonte@remax-quebec.com

CELL. 450.712.9894

BUR. 450.431.1515

*la référence en immobilier
à Sainte-Sophie*



INFORMEZ-VOUS
des promotions
en cours...

CELL. 450.712.9894
BUR. 450.431.1515

RE/MAX
RE/MAX DE L'AVENIR INC.
AGENCE IMMOBILIÈRE

Nom	Titre	Coordonnées
Conseil municipal		
Louise Gallant	Mairesse	Résidence : 450 431-7168 / lgallant@stesophie.ca
Sophie Astri	Conseillère, district 1	Résidence : 450 432-2778 / sastri@stesophie.ca
Claude Lamontagne	Conseiller, district 2	Résidence : 450 530-9874 / clamontagne@stesophie.ca
Linda Lalonde	Conseillère, district 3	Résidence : 450 432-9487 / llalonde@stesophie.ca
Éric Jutras	Conseiller, district 4	Résidence : 450 553-1371 / ejutras@stesophie.ca
Guy Lamothe	Conseiller, district 5	Résidence : 450 432-6578 / glamothe@stesophie.ca
Normand Aubin	Conseiller, district 6	Résidence : 450 438-3196 / naubin@stesophie.ca
Administration		
Matthieu Ledoux	Directeur général	450 438-7784, poste 5202 / mledoux@stesophie.ca
Sandra Lévis	Adjointe administrative et communications	450 438-7784, poste 5217 / slevis@stesophie.ca
France Charlebois	Adjointe administrative au directeur général	450 438-7784, poste 5212 / fcharlebois@stesophie.ca
Lise Bouvier	Secrétaire administrative	450 438-7784, poste 5211 / courrier@stesophie.ca
Finances		
Sophie Plouffe	Directrice générale adj. et secrétaire-trésorière adj.	450 438-7784, poste 5208 / splouffe@stesophie.ca
Urbanisme		
Alexandre Larouche	Directeur	450 438-7784, poste 5206 / alarouche@stesophie.ca
Brigitte Leroux	Directrice adjointe	450 438-7784, poste 5203 / bleroux@stesophie.ca
Martine Major	Secrétaire	450 438-7784, poste 5201 / mmajor@stesophie.ca
Travaux publics		
Martin Pagé	Contremaître	450 438-7784, poste 5270 / mpage@stesophie.ca
Suzie Coutu	Secrétaire	450 438-7784, poste 5241 /tp@stesophie.ca
Loisirs		
Martin Paquette	Directeur	450 438-7784, poste 5237 / mpaquette@stesophie.ca
Johanna Fontaine	Coordonnatrice	450 438-7784, poste 5229 / jfontaine@stesophie.ca
Marielle Bélanger	Secrétaire	450 438-7784, poste 5221 / loisirs@stesophie.ca
Marielle Lafrance	Bibliotechnicienne	450 438-7784, poste 5231 / biblio@stesophie.ca
Sécurité incendie		
Ghislain Grenier	Directeur	450 438-7784, poste 5250 / ggrenier@stesophie.ca
Pascal Grenier	Directeur adjoint	450 438-7784, poste 5260 / pgrenier@stesophie.ca
Lise Bouvier	Secrétaire	450 438-7784, poste 5211 / incendie@stesophie.ca

Télécopieur

Administration	450 438-1080
Loisirs	450 438-8181
Urbanisme	450 438-0858
Voirie	450 438-9606

Heures d'ouverture administration

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Heures d'ouverture urbanisme

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h à 12 h

Dépôt de neige ou de glace

Chacun est responsable de la neige qui tombe sur sa propriété. Vous n'êtes pas autorisé à jeter ou à déposer sur les trottoirs et les rues (les fossés sont inclus dans l'emprise de rue) ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux, cours d'eau municipaux et bornes-fontaines, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé. Ceci constitue une nuisance et est prohibé (règlement SQ-902, article 14). Quelques petits gestes favorisent le bon déroulement des opérations de déneigement et facilitent la vie de tous.

Marquage de la chaussée

Un sous-traitant sera mandaté par la Municipalité pour procéder au marquage de la chaussée sur tout le territoire pendant la session estivale.

Asphaltage de rues

Si vous désirez que votre rue soit asphaltée, vous devez faire une demande écrite à l'aide du formulaire disponible au **stesophie.ca** et l'adresser au service des travaux publics

à **tp@stesophie.ca** avec les noms, adresses et signatures des propriétaires de la rue. À la suite de la réception de votre demande, s'il y a plus de 50% des propriétaires en faveur, la Municipalité engagera les procédures nécessaires à l'élaboration d'un règlement de pavage, payable pour les résidents de cette rue. De plus, une date sera fixée pour une tenue de registre, permettant aux gens concernés de s'y opposer, advenant le cas. Le temps requis pour la rue soit pavée demeure variable. Les procédures municipales et l'appel d'offres regroupés exigent un minimum de deux mois.



Nid de poule

Le printemps est malheureusement aussi connu sous le nom de la saison des nids de poule. L'administration municipale déploie des efforts constants pour garder les voies de circulation en bon état. Vous êtes invité à nous aider dans notre travail, en nous signalant les nids de poule qui, à certaines périodes de l'année, se multiplient dans la chaussée.



Téléchargez gratuitement l'application VOILÀ!

L'application vous permet de localiser, photographier et d'envoyer directement la problématique à la municipalité concernée. Les citoyens peuvent ainsi participer à la résolution des problèmes dans leur quartier et de le faire de façon efficace. Sainte-Sophie est inscrite à cette application et ensemble nous contribuerons à l'amélioration de notre communauté.

Emplacements de vos bacs

Nous désirons vous rappeler que vos bacs doivent être placés de façon à ne pas nuire au déneigement. Quelques petits gestes, favoriseront le bon déroulement des opérations de déneigement. Merci de votre collaboration.



Collecte des branches

Du 1^{er} mai au 31 octobre, nous vous offrons la possibilité de faire ramasser vos branches trois fois par année, gratuitement. Vous devez communiquer avec les travaux publics au 450 438-7784, poste 5241 ou tp@stesophie.ca une semaine avant la collecte de votre secteur. Une visite de 30 minutes maximum est accordée par adresse civique. L'excédent vous sera facturé au coût de 50 \$ la demi-heure.

Horaire de la collecte

- ➔ 1^{re} semaine Secteur des lacs
- ➔ 2^e semaine Secteur du village
- ➔ 3^e semaine Secteur New-Glasgow
- ➔ 4^e semaine Secteur Haut Sainte-Sophie

Important: Les branches doivent être placées en bordure de la rue (le gros bout vers la rue) et avoir un diamètre inférieur à 10 cm (4"). Le nettoyage des résidus est la responsabilité du propriétaire.



Installation d'un ponceau



Installation d'un ponceau

Tout nouvel accès à un terrain, le remplacement ou l'entretien de ponceau d'entrée, que cet accès soit pour une résidence ou un commerce, à partir d'un chemin municipal, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation. Les travaux doivent être faits sur approbation d'un inspecteur aux travaux publics. Une fois les travaux terminés, vous devez aviser l'inspecteur aux travaux publics afin qu'il inspecte les travaux. Tout ponceau installé dans une entrée privée doit être neuf. On vous conseille ceux faits en résine

de polyéthylène à double parois rainurés de haute densité, avec intérieur lisse ou ondulé, ou constitué de tôle ondulée galvanisée ou aluminisée. Le ponceau doit avoir un diamètre minimum de 450 mm (18 pouces).

Écoulement des eaux dans les fossés des chemins

Tout propriétaire doit entretenir son ponceau d'entrée et le maintenir en bon état, de façon à ne pas nuire à l'écoulement des eaux dans le fossé du chemin public, et de façon à ce que ladite entrée ne provoque pas de dommages à la chaussée, à l'accotement ou à la fondation du chemin.

Obstruction des ponceaux

Le propriétaire doit s'assurer du bon écoulement de l'eau à l'intérieur de son ponceau. Il doit enlever, à ses frais, dès que la situation est constatée ou portée à son attention, tous matériaux ou autres entraves faisant obstruction à l'écoulement des eaux dans le ponceau de son entrée, incluant la glace ou la neige. Le dégel d'un ponceau d'une entrée privée est la responsabilité du propriétaire.

À votre demande, la Municipalité peut effectuer les travaux pour mettre fin à l'obstruction.

LES SERVICES À DOMICILE PJB

Que vous soyez propriétaire ou locataire, je peux réparer tout ce qui ne fonctionne pas bien chez vous

Estimation gratuite
pjbellemare@hotmail.com
Tarif concurrentiel avec
facture pour fins d'impôt
NEQ 2271545495



Contactez Pierre-Julien Bellemare au 450.858.0401



BLOC Québécois
RHÉAL FORTIN
Député de Rivière-du-Nord
Bureau de circonscription
161, rue de la Gare
Bureau 305
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 2B9
Téléphone : 450 565-0061
rheal.fortin@parl.gc.ca
Suivez-moi sur Facebook et Twitter

Coordonnées Travaux publics

450 438-7784, poste 5241
1121, montée Morel, Sainte-Sophie
Adresse postale : 2199, boulevard
Sainte-Sophie, Sainte-Sophie J5J 1A1

Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables

Ordures ménagères : 1 fois aux 2 semaines selon le secteur

**Juin, juillet et août 2017 exceptionnellement
1 fois par semaine, selon le secteur**

Mardi

Secteur village : au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New-Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.



Vendredi

Secteur des lacs : Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.



Matières recyclables : 1 mercredi sur 2 selon le secteur

Mercredi

Secteur village : au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New-Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.



Mercredi

Secteur des lacs : Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.



Matières recyclables acceptées

Papier et carton : journaux, feuilles, circulaires, revues, enveloppes et sacs de papier, livres, annuaires téléphoniques, rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus.

Verre : bouteilles et pots, peu importe la couleur.

Plastique : bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle, bouchons et couvercles, sacs et pellicules d'emballage et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles.



Métal : contenants en aluminium, canettes, boîtes de conserve, clous, fil métallique, chaudrons, cintres.

Matières non recyclables

Papier et carton : papier ou carton multicouches (sachet de sauce, emballage à biscuit, etc.), mouchoirs de papier, essuie-tout et couches jetables, papier ou carton souillé de graisse, d'aliments, etc.

Verre : verre plat, cristal, pyrex, porcelaine et vaisselle, contenants de produits dangereux, ampoules électriques, etc.

Plastique : tous les sacs et pellicules de plastique, contenants de produits dangereux, styromousse, produits composés de plusieurs matériaux (rasoirs jetables, cartables...), emballages (sacs de croustilles, tablettes de chocolat, etc.).

Métal : contenants de produits dangereux (peinture, solvant, etc.), batteries, sacs d'emballage métallisés (croustilles et cristaux de saveur, etc.).

Collecte des matières organiques putrescibles

Un jeudi sur 2 selon le secteur

1^{er} novembre au 30 avril
à compter du 1^{er} mai à toutes les semaines

Jeudi

Secteur village : au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New-Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.



Jeudi

Secteur des lacs : Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.



Ne pas dépasser 125 kilos (275 lbs) maximum.

Matières acceptées

Résidus alimentaires : fruits et légumes, incluant les noyaux, pains, pâtes et autres produits céréaliers, viandes, volailles, poissons et fruits de mer, os, arêtes, peau, graisses et coquilles, produits laitiers, aliments périmés sans l'emballage, sachets de thé, de tisane, grains et filtres à café, desserts et sucreries, noix et leurs coquilles, œufs et leurs coquilles, nourriture d'animaux.

Résidus verts : feuilles mortes, surplus de gazon, branches de moins de 1 cm de diamètre, fleurs, plantes et mauvaises herbes, résidus de taille de haies, bran de scie, copeaux et écorces, petites racines, cônes et aiguilles de conifères, paille et foin, plantes d'intérieur, terre de rempotage.

Autres matières : papiers, cartons et emballages souillés (boîtes de pizza, papier à muffins), assiettes et verres de carton souillés, cheveux, poils, plumes, litière et excréments d'animaux, serviettes de table, essuie-tout, cendres refroidies depuis au moins 72 heures.

Matières refusées

Sacs de plastique de toutes sortes incluant les sacs de plastique dits compostables ou biodégradables, emballages plastifiés et styromousse, vaisselle, ustensiles et verres en plastique de toutes sortes, résidus de construction, de rénovation et de démolition, morceaux de bois et branches de plus de 1 cm de diamètre, matières recyclables, carton ciré, textile et cuir, couches et produits sanitaires (serviettes hygiéniques, cure-oreilles, soie dentaire), liquides en grande quantité (soupe, lait, jus, café), charpie de sècheuse, feuilles d'assouplissant, animaux morts, poussière d'aspirateur, résidus domestiques dangereux (huiles usées, piles, peinture, pesticides et autres produits chimiques dangereux), chandelles, mégots de cigarette, médicaments et déchets biomédicaux

Il est important de savoir que les bacs distribués appartiennent à la municipalité et qu'ils sont répertoriés selon le numéro civique de votre domicile. Si vous déménagez, vous devez les laisser sur place. Il est interdit d'utiliser les bacs à des fins autres qu'à la récupération et aux matières organiques. Toutes modifications ou altérations de façon à modifier leur utilité sont interdites. La Municipalité pourra procéder au ramassage des bacs et rend le contrevenant passible d'une amende.

Terrassements

François Desroches

9165-9261 Québec inc.

- Excavation & Terrassement
- Terre • Sable • Gravier • Pose de tourbe
- Membrane solage • Drain Français • Asphalte
- Fosse septique • Champs d'épuration
- Déneigement commercial et Plex
- Démolition • Décontamination

Commercial & Résidentiel



RBQ : 8336-8944-32

450 436-6678 • 450 560-0608

108 rue Pascal Ste-Sophie Qc J5J 1V7

**Profitez d'un crédit d'impôt de 20 %
sur une installation septique
et/ou d'un drain français.**

**Contactez-nous pour connaître les modalités
de cette offre. ESTIMATION GRATUITE**

**www.terrassementfrancoisdesroches.com
info@terrassementfrancoisdesroches.com**



Sainte-Sophie

Loisirs

culture et vie communautaire

**PROGRAMMATION
PRINTEMPS 2017**

Service loisirs, culture et vie communautaire

Informations générales

Adresse du service : 2212, rue de l'Hôtel-de-Ville
Adresse postale : 2199, boul. Sainte-Sophie J5J 1A1
Tél. : 450 438-7784
Télec. : 450 438-8181
Internet : stesophie.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Fermé

14 au 17 avril pour Pâques
22 mai pour la fête des Patriotes

Martin Paquette, directeur, poste 5237
Johanna Fontaine, coordonnatrice, poste 5229
Marielle Bélanger, secrétaire, poste 5221
Céline Le Bire, secrétaire, poste 5216
Marielle Lafrance, bibliotechnicienne, poste 5231

mpaquette@stesophie.ca
jfontaine@stesophie.ca
loisirs@stesophie.ca
loisirs1@stesophie.ca
biblio@stesophie.ca

Location de salles

Vous recherchez une salle pour une fête, un mariage ou autres? Communiquez avec le secrétariat du service des loisirs, culture et vie communautaire au 450 438-7784, poste 5221 ou par courriel loisirs@stesophie.ca. Nous avons la solution!!! Le locataire devra déposer une somme de soixante-quinze dollars (75 \$). Cette somme sera remboursée à condition que les lieux soient propres et nettoyés à la satisfaction du représentant de la municipalité. Les montants indiqués n'incluent pas les taxes applicables.

Pavillon Roland-Guindon 175 \$
113, rue du Cap

Pavillon Bellevue 150 \$
425, rue Gascon

Pavillon Lionel-Renaud
2181, rue de l'Hôtel-de-Ville
Petite salle 200 \$
Grande salle 300 \$

Pavillon Racine 150 \$
320, 5^e Avenue

Parcs et espaces verts

- ➔ Parc Bellevue : 425, rue Gascon
- ➔ Parc Breen : 409, rue des Loisirs
- ➔ Parc Brière #1 : 296, rue Metthé
- ➔ Parc Brière #2 : rue des Cèdres
- ➔ Parc Clearview : rue du Domaine
- ➔ Parc des Chutes-de-l'Achigan : 500, chemin de l'Achigan Ouest
- ➔ Parc Duquette : rue Duquette
- ➔ Parc Lionel-Renaud : 2181, rue de l'Hôtel-de-Ville
- ➔ Parc Racine : 320, 5^e Avenue

- ➔ Parc Roland-Guindon : 113, rue du Cap
- ➔ Parc Sophie-Masson : 400, montée Masson
- ➔ Parc Vianney-Dupré : montée Masson
- ➔ Parc de la halte routière (boul. Ste-Sophie)

Piste cyclable (accès)

- ➔ Rue de Val-des-Chênes
- ➔ Rue Louis
- ➔ Rue des Pins
- ➔ Rue Lemming

Pour obtenir plus de détail sur les infrastructures disponibles, dans les parcs municipaux, consultez stesophie.ca.

Plan directeur des parcs, des espaces verts et des sentiers

En 2017, la Municipalité réalisera un plan directeur des parcs, des espaces verts et des sentiers qui aura pour objectif principal de doter la Municipalité d’un outil de planification qui guidera la prise de décision en ce domaine. Ce plan directeur permettra à l’administration municipale, de même qu’aux décideurs, de mesurer les enjeux qui guideront les actions à prendre d’ici les dix prochaines années. En filiation avec l’ensemble des orientations municipales en aménagement, il contribuera à préciser les actions autour d’une planification commune. Le tout dans le but de porter un geste à l’amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Au cours de cette démarche, des consultations publiques auront lieu afin d’y impliquer l’ensemble des utilisateurs (citoyens, organismes, etc.). Pour en connaître plus sur la réalisation de ce plan, nous vous invitons à consulter le www.stesophie.ca ou communiquer avec la direction du service des loisirs, culture et vie communautaire.

Inscription hockey mineur, patinage artistique et patinage de vitesse

Hockey mineur : 23 mai 13 h au 9 juin 12 h

Club de patinage artistique : consultez stesophie.ca

Patinage de vitesse : consultez stesophie.ca



IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES DATES D’INSCRIPTION AFIN DE VOUS ASSURER D’AVOIR VOTRE PLACE.

Hockey mineur 5 à 17 ans	Patinage artistique débutants	Patinage artistique autres catégories
255 \$	215 \$	240 \$

Inscriptions

- ➔ En ligne au stesophie.ca ou au bureau du service des loisirs, culture et vie communautaire au 2212, rue de l’Hôtel-de-Ville.
- ➔ Une preuve de résidence vous sera exigée lors de l’inscription.

Renseignement

Si vous désirez d’autres informations, vous pouvez communiquer avec le service des loisirs, culture et vie communautaire en composant le 450 438-7784, poste 5221.

Ateliers culturels et sportifs - Printemps 2017

Enfant

Jardin d'enfants
Atelier de cirque
Zumba kids
Karaté
Illustration et création de bandes dessinées

NOUVEAUTÉ

Illustration « Storyboard » 12-17 ans

Hockey cosom (inscription au caprdn.ca)
Cheerleading (inscription au caprdn.ca)
Mini tennis (nouveau) (inscription au caprdn.ca)

Adulte

Espagnol
Karaté
Atelier créatif (huile – acrylique)
Peinture sur toile
Atelier d'écriture
Pilates*
Zumba*
Yoga doux*
Workout combo*
Power yoga*
Essentrics*
Hockey cosom Adulte (35 ans et +)

** Rabais 25 % applicable au 2^e cours et suivant.*

Ateliers sur le cheval et son environnement - Samedi 13 mai

Activités éducatives et amusantes pour les enfants de 3 à 12 ans!

Initiation au merveilleux monde du mini cheval et du poney! Les participants auront la chance de rencontrer des chevaux miniatures, de les câliner, de les brosser et de les promener en laisse.

Atelier équestre	Coût	Horaire
Parent-enfant 2-3 ans	20 \$	9 h à 10 h
Parent-enfant 4-5 ans	25 \$	10 h 30 à 12 h
Pour les grands	45 \$	13 h à 15 h 30

Nous vous invitons à consulter le stesophie.ca et à cliquer sur «inscription en ligne» ou à communiquer avec le service des loisirs, culture et vie communautaire pour connaître l'horaire et la disponibilité des cours désirés. Nous vous rappelons qu'advenant le manque d'inscription à un cours, la Municipalité se réserve le droit de l'annuler.

Politique de remboursement

- ➔ Avant le début des cours : Remboursement total du coût moins 20 \$ de frais d'administration.
- ➔ Après le début des cours : Aucun remboursement n'est accordé à l'exception d'un billet médical attestant de l'incapacité de la personne inscrite à participer à l'activité.

Tennis libre

Inscription et accès aux terrains



À compter du 1^{er} mai, vous devrez vous procurer la clé des terrains à la réception du service des loisirs, au coût de 10 \$. Une preuve de résidence vous sera exigée lors de votre inscription.

Terrains : parc Lionel-Renaud, 2181, rue de l'Hôtel-de-Ville

Durée du jeu : pendant les périodes d'affluence, les utilisateurs sont invités à respecter le règlement concernant la durée de jeu, soit une heure.

N.B. Une fois la saison terminée, vous n'avez qu'à rapporter la clé au service des loisirs afin d'obtenir le remboursement de 10 \$ ou la conserver pour une autre année.

Bibliothèque

2212, rue de l'Hôtel-de-Ville

Adresse postale : 2199, boul. Sainte-Sophie J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784, poste 5231

Marielle Lafrance, bibliotechnicienne

Christelle Carrier-Plante, commis bibliothèque

Courriel: biblio@stesophie.ca

Heures d'ouverture

Mardi	11 h à 18 h
Mercredi	12 h à 20 h 30
Jeudi	12 h à 20 h 30
Vendredi	12 h à 20 h 30
Samedi	9 h à 16 h 30

Prêts et consultation

Prêts : quatre volumes, deux revues et un casse-tête pour une durée de six semaines; locations : best-sellers (nouveauautés), consultation de documents, périodiques, documents de référence et livres traitant de sujets d'art, économie, spiritualité, politique, tourisme, vins, gastronomie, littérature, sciences, éducation, culture, informatique, sports, romans pour adultes (anglais-français), romans jeunesse, albums, documentaires jeunes et adultes (anglais-français), biographies, affaires, écologie, histoire, géographie, ésotérisme, philosophie, etc.

Services offerts

Tables de lecture et coins enfants, postes informatiques, service WIFI, chute à livres, programme *Une naissance, un livre*.

La bibliothèque municipale sera fermée pour Pâques du 14 au 17 avril ainsi qu'à la fête des Patriotes, le 22 mai.

Connaissez-vous les services offerts par la BANQ?

En plus de pouvoir bénéficier d'une multitude de services directement sur place, les résidents du Québec qui désirent simplement profiter des ressources en ligne de BANQ (Bibliothèque et archives nationales du Québec) peuvent s'abonner gratuitement au service à distance. Sur le portail de BANQ au www.banq.qc.ca. Seule une preuve de résidence est nécessaire pour s'en prévaloir. Vous aurez donc accès à une multitude de documents tels que livres numériques, journaux, magazines, bases de données, archives, archives généalogiques et autres.

La Grande Bibliothèque | 475, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal | 1 800 363-9028

La fête des voisins

Découvrez les bons côtés d'être à côté! Le 10 juin, organisez une fête avec vos voisins.

La Fête des voisins : c'est...l'occasion d'apprendre à mieux se connaître pour améliorer notre qualité de vie collective et susciter des réflexes de bon voisinage (cordialité, échange de services, etc.)

Prévoyez quelque chose de simple : «5 à 7», BBQ, partie de hockey dans la rue, buffet partagé, concours de desserts, etc. Parlez-en à vos voisins et répartissez-vous les tâches pour organiser une fête toute simple à laquelle chacun contribue.

Où organiser votre Fête des voisins : dans la rue, la ruelle, le parc du coin, la cour de votre maison, la salle commune, la cour de votre immeuble, etc. Assurez-vous d'obtenir l'autorisation de votre municipalité dans le cas d'un espace public.

Procurez-vous des affiches et des cartons d'invitation : téléchargez-les directement du site Internet ou adressez-vous au service des loisirs de la Municipalité de Sainte-Sophie.

Inscrivez votre fête sur le site Internet et participez au tirage : courez la chance de gagner des ballons et des t-shirts en inscrivant votre fête avant le 16 mai 2017, et inspirez-vous des autres fêtes inscrites et des idées d'organisation!

Concours de photos : faites-nous parvenir la meilleure photo de votre fête à info@rqvvs.qc.ca. Les trois plus belles photos se mériteront un prix de participation. La Fête des voisins existe au Québec depuis 2006 et est portée par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé. Une initiative de Partenaire majeur.

Fête de la pêche

Nouveauté cette année : vous êtes tous invités à participer à la fête de la pêche qui aura lieu les 2 et 3 juin prochain de 8 h à 17 h au Parc régional de La Rivière-du-Nord. Lors de cette fin de semaine vous êtes autorisés à pêcher sans permis. Vous devrez défrayer les coûts d'entrée au Parc régional :

- ➔ gratuit pour les 0 à 5 ans;
- ➔ 2 \$ pour les 6 à 17 ans;
- ➔ 5 \$ pour les adultes

Tarif applicable pour les résidents de Sainte-Sophie. Une preuve de résidence vous sera exigée.

La location d'équipement est disponible sur place ainsi que l'achat de vers pour la pêche.

De plus, si votre enfant est âgé entre 6 et 17 ans et qu'il souhaite apprendre les rudiments de la pêche avec un animateur et obtenir un permis de pêche valide jusqu'à sa majorité, vous pouvez l'inscrire à l'activité Pêche en herbe offerte par le Parc régional au cours de cette fin de semaine au 450 431-1676 ou visitez le site Internet au www.parcriveriedunord.ca.



Une multitude d'activités vous attendent au parc!
Partez tout simplement en randonnée pédestre ou sinon venez pêcher, camper, faire du vélo ou du canot. Venez pique-niquer et profiter des jeux d'eau, de la piste d'hébertisme, des panneaux d'interprétation, du Sentier Sensoriel et des Arts.

www.parcriverdunord.ca

Le CHANT des GRENOUILLES



Lorsque le printemps arrive, les **grenouilles** sortent d'une longue torpeur et débute leur saison des amours.

Leurs chants résonnent alors dans tout le marais.



**Samedi
13 mai**
18h30 à 20h30

RANDONNÉE-CONFÉRENCE

Achat de billets en ligne **SEULEMENT** sur www.epassive.com/parcrdn



Les 2, 3 et 4 juin 2017,
c'est la Fête de la pêche!
Une occasion unique dans l'année,
de pêcher sans détenir un permis.
La Rivière-du-Nord vous attend!

Le Camp Soleil est bientôt de retour !

Le Camp Soleil reprendra ses activités dès le 26 juin 2017, durant une période de 9 semaines. Deux sites seront à la disposition des familles: à l'école Jean-Moreau et à l'école du Joli-Bois. Cette année, nous exigeons une certification DAFA aux nouveaux animateurs. Une équipe bien rôdée saura animer les enfants de 5 à 12 ans avec autant de sécurité que de créativité.

Période

Semaine #1 : 26 juin au 30 juin 2017
Semaine #2 : 3 juillet au 7 juillet 2017
Semaine #3 : 10 juillet au 14 juillet 2017
Semaine #4 : 17 juillet au 21 juillet 2017
Semaine #5 : 24 juillet au 28 juillet 2017
Semaine #6 : 31 juillet au 4 août 2017
Semaine #7 : 7 août au 11 août 2017
Semaine #8 : 14 août au 18 août 2017
Semaine #9 : 21 août au 24 août 2017

Groupe d'âge et ratio

5 – 6 ans	1 animateur / 10 enfants
7 – 8 ans	1 animateur / 12 enfants
9 – 10 ans	1 animateur / 13 enfants
11 – 12 ans	1 animateur / 15 enfants
Service de garde :	1 animateur / 15 enfants

Horaire

Camp de jour

Lundi au vendredi de 9 h à 18 h

Le camp de jour fermera le 25 août 2017.

Service de garde

Lundi au vendredi de 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

Endroit

- École Jean-Moreau
- École du Joli-Bois

Le service de garde n'est pas compris dans le tarif de base. Il peut être payé en totalité en début de saison ou par semaine. Le **paiement** doit être réglé, au minimum, **une semaine à l'avance** afin de nous permettre une gestion efficace des groupes et du personnel.

Activités spéciales et sorties

Les activités sur les sites du camp, les sorties à la piscine et les activités dans les parcs de la municipalité sont gratuites. Quatre (4) sorties spéciales payantes seront prévues au calendrier. Les détails vous seront transmis lors de la rencontre de parents ou lors de la première semaine du camp de jour.

RENCONTRE DE PARENTS - Venez rencontrer l'équipe!

Mardi 6 juin 2017 de 18 h 30 à 19 h 30

Au pavillon Lionel-Renaud situé au 2181, rue de l'Hôtel-de-Ville

Tarification

Été complet (9 semaines)

	Coût résident	Coût non-résident
→ 1 ^{er} et 2 ^e enfant	370 \$	740 \$
→ 3 ^e et 4 ^e enfant	185 \$	740 \$
→ 5 ^e enfant et suivant	Gratuit	740 \$

Les enfants doivent être de la même famille et habiter à la même adresse.

Tarif à la semaine

Service de garde / 9 semaines	115 \$	230 \$
Service de garde / semaine	300 \$	S/0
Sortie spéciale (facultatif)	40 \$	40 \$
	25 \$	25 \$

Inscription

Option	Date	Endroit	Modalités de paiement
Pré-inscription en ligne	27 mars au 22 mai 8 h à 13 h	stesophie.ca Rabais de 20 \$ par enfant (1^{er} et 2^e enfant) est attribué lors de la période de pré-inscription au camp de jour	Visa ou Mastercard
Journée du Sophien	samedi 20 mai de 9 h à 13 h	garage municipal 1121, montée Morel Rabais de 20 \$ par enfant (1^{er} et 2^e enfant) est attribué lors de la période de pré-inscription au camp de jour	argent ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Sophie
Inscription en ligne	à compter du 23 mai 8 h 30	stesophie.ca	Visa ou Mastercard
En personne	à compter du 23 mai, 8 h 30	Service des loisirs 2212, rue de l'Hôtel-de-Ville	argent, Visa, Mastercard ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Sophie

Offres d'emploi camp de jour

En prévision de la prochaine saison estivale, la Municipalité de Sainte-Sophie est à la recherche de candidats afin de combler les postes d'animateurs, dans le cadre du programme de camp de jour pour l'été 2017.

DESCRIPTION DE LA FONCTION

En fonction des postes disponibles, le personnel doit intervenir avec la clientèle en fonction du programme de camp de jour offert; il doit dispenser des connaissances rattachées à sa tâche et aux activités d'animation d'un camp de jour ; il s'assure de la sécurité des enfants et voit à ce que les activités sous sa responsabilité répondent au besoin de la clientèle.

POSTE

Temporaire, à temps plein et à temps partiel.

La Municipalité de Sainte-Sophie souscrit à la politique d'égalité en matière d'emploi. Ces postes sont offerts aux hommes et aux femmes. Seuls les candidats retenus seront contactés.

QUALIFICATIONS RECHERCHÉES

- ➔ Avoir terminé son 5^e secondaire en juin 2017.
- ➔ Sens des responsabilités et débrouillardise.
- ➔ Dynamisme et entregent.
- ➔ Priorité accordée aux résidants de Sainte-Sophie.
- ➔ La formation DAFA en animation est exigée.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature **avant le 15 mars 2017** – 16 h avec la mention «ANIMATEUR» par courriel à jfontaine@stesophie.ca ou par la poste à :
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE
Service des loisirs, culture et vie communautaire
2199, boul. Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1



Les centres
d'activités
physiques
Rivière-du-Nord

Défi Santé 2017

Ensemble, faisons bouger notre communauté!

Dans le cadre du Défi-Santé qui se déroulera du 30 mars au 10 mai 2017, les Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord, partenaires officiels de la Municipalité de Sainte-Sophie, ont mis en place un calendrier d'activités offertes gratuitement au résidents des villes membres des CAPRDN.

Date et heure	Lieu	Activité
Lundi 3 avril 19 h à 19 h 55	École Sans Frontière Saint-Jérôme	Zumba adulte
Vendredi 14 avril 13 h à 16 h	Cégep Saint-Jérôme Saint-Jérôme	Wibit (6 ans et plus) Bain libre disponible pour tous
Dimanche 16 avril 14 h à 15 h	École du Grand-Héron Sainte-Sophie	Hockey-cosom familial
Dimanche 23 avril 14 h à 15 h	Centre de loisirs Saint-Colomban	Zumba en famille
Dimanche 30 avril 14 h à 15 h	Centre Roger-Cabana Saint-Hippolyte (piste d'hébertisme, modules d'exercices)	Cardio-nature famille (circuit familial extérieur)
Samedi 7 mai 14 h à 15 h	Sentiers du Parc régional de La Rivière-du-Nord Saint-Jérôme	Initiation à la course à pied

Pour participer aux activités, il vous suffit de faire votre inscription au Défi-Santé en consultant le www.defisante.ca et assurez-vous d'avoir votre preuve d'inscription au Défi-Santé en main lors de votre participation aux activités.

Pour plus d'information, consultez : www.caprdsn.ca ou par téléphone au 450 436-1560



Pour la **santé** de
nos **citoyens**

WWW.0-5-30.COM



Zéro tabagisme



Cinq fruits et légumes



Trente minutes
d'activités physiques



0-5-30
COMBINAISON PRÉVENTION



Projet en cours des
Incroyables Comestibles

de Sainte-Sophie

Joignez-nous sur notre page Facebook !

Les Incroyables Comestibles est une expérience communautaire d'innovation sociale qui consiste à offrir l'accès public et gratuit à de petits potagers dans les villes et les campagnes. Les légumes y sont cultivés par des bénévoles engagés dans le mouvement.

L'idée de cette expérience d'autosuffisance alimentaire a vu le jour en Angleterre, en 2008. Depuis, le mouvement prend de l'ampleur et des initiatives du genre émergent partout dans le monde.

Sainte-Sophie veut suivre le mouvement ! Une citoyenne a entamé une collaboration avec notre municipalité afin de semer de petits espaces potagers. Si vous avez envie de vous impliquer et de participer à la mise en œuvre de ce beau projet, suivez la page Facebook Les Incroyables Comestibles de Sainte-Sophie ou communiquez avec madame Maggie Lépine au 438 395-1548.

Au plaisir de jardiner ensemble!

TU ES PRÊT POUR DÉCOUVRIR TA NOUVELLE PASSION

INSCRIPTIONS FOOTBALL

6 À 8 ANS --- FLAG FOOTBALL 9 À 17 ANS --- CONTACT SÉCURITAIRE

CONTACTE-NOUS POUR T'INSCRIRE

WWW.ARFL.COM





La Municipalité de Sainte-Sophie en partenariat avec les villes et municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord organise un concours de chant régional *La MRC en chansons*.

Tu es résidant de la MRC de La Rivière-du-Nord, tu as entre 12 et 17 ans, tu es interprète ou compositeur-interprète et tu aimerais courir la chance de gagner une bourse d'une valeur 1000 \$, des enseignements professionnels avec l'artiste Maxime Boucher et participer à des ateliers inspirants avec des invités surprises, saisis ta chance!

Inscris-toi aux auditions et fais parvenir les formulaires entre le 1^{er} et le 24 mars, à l'hôtel de ville au 2199, boul. Sainte-Sophie J5J 1A1 ou sur place le 26 mars prochain entre 9 h et 15 h au pavillon Lionel-Renaud situé au 2181, rue de l'Hôtel-de-Ville, Sainte-Sophie. Tu dois apporter la bande sonore de la chanson que tu souhaites interpréter à ton audition.

Dates importantes à retenir

2 avril : présélection (10 candidats)

16 avril : conférence de presse

23 avril : quart de finale (6 candidats)

7-14-21 et 28 mai : ateliers de travail

3 juin : demi-finale

11 juin : pratique de la finale

Finale : à confirmer

Prenez note que les candidats retenus devront être présents à toutes les dates mentionnées ci-haut. Tous les détails à venir prochainement au stesophie.ca

Pour plus d'information :

Louise Gallant

450 438-7784, poste 5200 | lgallant@stesophie.ca

Sophie Astri

450 432-2778 | sastri@stesophie.ca

Éric Jutras

450 553-1371 | ejutras@stesophie.ca

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice.

Le Contact de chez nous - Édition mars 2017



Formulaire d'inscription

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

CP

TEL.

CELL.

COURRIEL

ÂGE

SIGNATURE D'UN PARENT : _____



Réserver au comité

Autorisation pour prise de photos et images

Je soussigné(e) : _____

Domicilié(e) : _____

Téléphone : _____

Autorise la Municipalité de Sainte-Sophie située au 2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1, à prendre et à utiliser une ou plusieurs photos de mon enfant prises lors de l'activité : **La MRC EN CHANSONS**, dans différents outils de communication.

J'accepte la prise et l'utilisation de ces photos de mon enfant mineur :

Prénom : _____

Nom : _____

Pour sa diffusion sur le site Web de la municipalité (stesophie.ca), dans le journal d'information trimestriel Le Contact de chez nous ou dans tous autres outils de communication réalisés par la Municipalité de Sainte-Sophie, et ce, pour une durée indéterminée.

Fait le _____ 2017

Signature



Organisme locaux	Contact	Téléphone
A.L.P.F.Q. Les Bons Amis	André Leclerc, président	514 863-6743
Association lac Bellevue	Alain Langelier, président	450 432-3569
Association du lac Clearview (L')	Michel Deschênes, président	450 432-2609
Association lac Duquette	Frank Cowan, président	450 530-3393
Association du lac des Hirondelles	François Houle, président	450 438-0035
Association des propriétaires du Domaine des Vallons	Pierre Boucher, président	450 436-5995
Baseball mineur Ste-Sophie	Stéphane Poulin, président	450 569-6639
Belles Girafes (Les)	Sylvie Labelle, présidente	450 432-1062
Centre Le Soleil Levant	Ghyslain Julien, président	450 438-2220
Cercle de Fermières Ste-Sophie	Ghislaine Bouchard, secrétaire-trésorière	450 818-6165
Club optimiste Sainte-Sophie	Julie Bouchard, présidente	514 717-7473
Club de soccer «Les Cavaliers de Sainte-Sophie»	Carl Valence, président	450 504-2775
Club social Le Réveil amical	Diane Slight, présidente	450 848-6338
Conseil d'établissement de l'école du Grand-Héron		450 569-2081
Conseil d'établissement de l'école Jean-Moreau	Chantal Brodeur, présidente	450 438-5326
Conseil d'établissement de l'école du Joli-Bois	Danielle Léger, directrice	450 431-0640
Comité des Loisirs lac Breen de Sainte-Sophie	Diane Robitaille, présidente	450 438-9601
Comité des Loisirs Saint-Joseph-des-Laurentides	Pierre Gendron, président	450 592-2459
Coopérative du lac Dion	Christian Génier, président	450 432-5789
Corporation des trois lacs	Guy Beauchamp, président	450 432-5680
CPE Les Bonheurs de Sophie	Francine Huot, directrice générale	450 432-8065
Fondation Jeunesse Jean Moreau	Christine Lauzière, secrétaire	450 438-6242
Humanichat	humanichat@outlook.com	
Maison des jeunes	Lise Girard, présidente	450 565-4906
Montagne d'Espoir (La)	Yvette Rocheleau, directrice générale	450 436-4747
Office municipal d'habitation	Nathalie Bernier, directrice	450 438-9190
Paroisse Sainte-Sophie	Georges Dubé, président	450 432-7168
Organismes régionaux		
Association régionale de football Laurentides-Lanaudière	Julie Champagne	514 808-8585
Centre d'activités physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN)	Manon Des Lauriers, poste 3910	450 436-5757
Centre de Méditation Tsongkhapa	Lobsang Tashi, trésorier	450 504-2955
Club des baladeurs équestres des Laurentides (CBEL)	Mélanie Morin, secrétaire	514 915-2489
Club de gymnastique Les Zénith de Saint-Jérôme	Véronique Dubuc	450 436-8889
Club de natation Neptune		450 431-6616
Club de natation Neptune Synchro	neptunesynchro@hotmail.com	
Club de patinage artistique de Saint-Jérôme	Alexandre Durocher	450 565-0422
Club de patinage de vitesse Mirabel et Saint-Jérôme	patrick@cpvstjerome.com	
Club Quad Basses-Laurentides	Michel Desrochers, directeur	450 433-1025
Club récréatif équestre des Laurentides (CREL)	Nicole S. Joyal, présidente	450 565-0381
Escadron 682 Laurentides (Cadets)	Patricia Ricard, présidente	450 848-1682
Maison d'hébergement jeunesse La Parenthèse		450 565-0958
Maison de répit Claire de Lune	Hélène Palin, coordonnatrice	450 431-3248
Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord	Marie-Ève Gauthier, dir. gén. adj.	450 431-1676
Fédération des Clubs de Hockey Mineur de Saint-Jérôme	fhmstjerome.com	



Ventes de garage : une durée maximale de trois jours consécutifs sont autorisés une seule fois par année par emplacement. Vous devez vous procurer un permis auprès du service d'urbanisme au coût de 20 \$. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'obtenir ce permis pour les périodes suivantes :

- ➔ La fin de semaine de la fête des Patriotes (19 au 22 mai 2017).
- ➔ La fin de semaine de la fête du Travail (1^{er} au 4 septembre 2017).

Installation sanitaire : afin de préserver le bon fonctionnement de votre installation sanitaire, il est fortement recommandé de laisser en place la neige sur votre champ d'épuration et votre fosse septique. Effectivement, la neige constitue un très bon isolant qui empêchera les inconvénients reliés au gel de votre installation.

Abris d'auto temporaires : ils sont permis seulement entre le 15 octobre et le 15 mai. La distance entre cet abri et l'emprise de rue ne doit pas être inférieure à 1,5 m (4,92 pi).

Traitement des eaux usées

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur. Une installation septique bien conçue, bien installée, utilisée et entretenue de façon adéquate voit sa durée de vie optimisée tout en assurant la protection de l'environnement. Il va sans dire qu'en plus d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et une réduction de la valeur de votre propriété, une installation septique défectueuse, qui doit être réparée ou remplacée, engendrera d'importantes dépenses.

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées. Le texte qui suit vous indique vos principales obligations, les actions que vous devez entreprendre et les comportements que vous devez éviter en tant que propriétaire et utilisateur d'un dispositif autonome de traitement des eaux usées.

Obligations du propriétaire

Les principales obligations du propriétaire d'une installation septique sont les suivantes :

- ➔ Obtenir un permis de sa municipalité préalablement à la construction de sa résidence, d'une chambre à coucher supplémentaire ou, dans le cas d'un autre bâtiment, préalablement à l'augmentation de la capacité d'exploitation ou d'opération de l'installation. Un permis doit aussi être obtenu avant la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation septique.
- ➔ S'assurer de la mise aux normes de son installation septique par un professionnel si celle-ci est une source de nuisance ou de contamination, et ce, dans les plus brefs délais.

- ➔ Rendre accessible la fosse septique pour en effectuer la vidange.
- ➔ Voir à l'entretien de son installation septique lorsque la Municipalité ne le prend pas en charge.

Systèmes de traitement certifiés

Lorsque votre installation septique est munie d'un système de traitement certifié selon la norme NQ 3680-910 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), vous devez respecter les recommandations d'utilisation et d'entretien contenues dans les guides du fabricant et demeurer lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié, à moins que la Municipalité n'effectue cet entretien. Ce contrat doit stipuler qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué.

Le propriétaire du système de traitement doit déposer une copie du contrat d'entretien à la municipalité locale où est située la résidence isolée. La personne qui fait l'entretien doit transmettre annuellement le rapport d'entretien du système de traitement à la municipalité.

Bonnes pratiques à adopter à l'intérieur de la résidence

Lorsqu'ils sont acheminés dans une installation septique, certains produits sont dommageables pour le traitement des eaux usées et peuvent contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface. Certains produits peuvent aussi augmenter la quantité de boues et de graisses accumulées dans la fosse septique, entraîner le colmatage prématuré du préfiltre et nécessiter une vidange plus fréquente de la fosse. Il est donc très important de ne pas les jeter dans votre installation septique.

Voici des exemples de produits qui ne doivent pas être jetés dans votre installation septique (ni directement dans la fosse ni par l'intermédiaire de vos toilettes ou de vos éviers) :

- ➔ Peintures.
- ➔ Produits toxiques ou inflammables.
- ➔ Cires à plancher, nettoyeurs à tapis.
- ➔ Produits pour déboucher les conduites.
- ➔ Chlores, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine.
- ➔ Médicaments.
- ➔ Produits d'entretien ménager en trop grande quantité (il est recommandé d'utiliser des produits ménagers écologiques).
- ➔ Litières à chat, sacs de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sècheuse et mégots de cigarettes.
- ➔ Journaux, essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches et condoms.
- ➔ Huiles et graisses de cuisson et huiles pour le corps.
- ➔ Tissus et cheveux.

En fait, il est préférable d'utiliser la toilette uniquement pour ce pour quoi elle a été conçue et de ne rien y jeter d'autre. Les papiers mouchoirs et autres déchets devraient être jetés à la poubelle plutôt que dans la toilette.

Les broyeurs à déchets

L'utilisation d'un broyeur à déchets n'est pas recommandée, puisqu'elle engendre le transport d'une grande quantité de matières en suspension vers la fosse septique, ce qui augmente la quantité de boues. L'utilisation de ce type d'équipement peut entraîner une surcharge de la fosse et nécessiter une vidange plus fréquente afin d'éviter le colmatage du dispositif en aval. Le compostage des restes de table demeure la méthode la plus écologique, sinon, il est préférable de les jeter dans la poubelle plutôt que dans le broyeur à déchets.

Réduction de la consommation d'eau potable

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous avez avantage à adopter des pratiques d'économie d'eau potable. Une quantité moindre d'eau utilisée dans la maison signifie une quantité moindre d'eau dirigée vers le dispositif de traitement. Voici des pratiques d'économie d'eau potable déjà bien connues :

- ➔ Prendre des douches courtes ou ne pas trop remplir son bain.
- ➔ Ne pas laisser l'eau couler inutilement lors du brossage des dents, du lavage des mains ou du lavage de la vaisselle.
- ➔ Favoriser l'utilisation du lave-vaisselle ou de la machine à laver uniquement lorsque les quantités de vaisselle ou de linge sales sont importantes.
- ➔ Lorsque cela est possible, ne pas faire plusieurs lavages en un court laps de temps (les étaler sur quelques jours).
- ➔ Utiliser des économiseurs d'eau pour les robinets et les douches.
- ➔ Quand il sera temps de changer la toilette, la laveuse ou le lave-vaisselle, acheter un modèle qui consomme peu d'eau.
- ➔ S'assurer que les toilettes et les robinets ne fuient pas. Il est à noter qu'une toilette qui fuit peut utiliser de 10 à 20 fois plus d'eau en une journée que la quantité utilisée normalement par l'ensemble de la résidence dans ce même laps de temps.

Essayez d'étaler votre consommation d'eau afin d'éviter les coups d'eau dans la fosse septique. Un coup d'eau se produit lorsqu'une grande quantité d'eau arrive dans la fosse en très peu de temps, créant de la turbulence et remettant des solides en suspension, ce qui favorise leur entraînement vers les autres composantes de l'installation septique.

Par exemple, l'utilisation simultanée du lave-vaisselle, de la machine à laver et de la douche peut créer un apport en eau important dans la fosse.

Adoucisseur d'eau et autres systèmes de traitement de l'eau potable

Avant d'acheter et d'installer un adoucisseur d'eau ou un autre système de traitement de l'eau potable, il est recommandé de demander l'avis du concepteur de votre installation septique ou d'un professionnel compétent en la matière pour savoir si votre installation est conçue pour recevoir les eaux résiduelles de ces équipements. Certains fabricants de systèmes de traitement certifiés interdisent ces rejets vers leur système de traitement.

Additifs pour fosses septiques

L'usage d'additifs ne dispense pas le propriétaire de vidanger les boues de la fosse septique reliée à sa résidence, comme l'y oblige le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. L'utilisation d'additifs dans les fosses septiques est laissée à la discrétion de chaque propriétaire. Cependant, le Ministère ne recommande pas leur usage. En effet, des études indiquent que l'utilisation d'additifs n'empêche pas l'accumulation des boues. De plus, certains types d'additifs favorisent la solubilisation des matières grasses, tandis que d'autres interfèrent dans la sédimentation des solides. Les matières grasses et les solides qui ne sont pas interceptés dans la fosse sont transportés par les eaux vers les autres composantes de l'installation septique, ce qui peut affecter leur rendement et leur durée de vie. Par ailleurs, les bactéries ajoutées dans les fosses septiques peuvent détruire celles qui sont déjà présentes dans les eaux usées, ce qui diminue l'efficacité de la fosse.

Bonnes pratiques à adopter à l'extérieur de la résidence

Il est important que le propriétaire d'une installation septique connaisse bien l'emplacement de chaque composante de son système. De cette façon, en cas de bris, il sera plus facile d'intervenir. Il est recommandé de conserver les plans de votre installation septique ainsi que les documents concernant son entretien (contrat et rapports d'entretien); vous pourriez en avoir besoin en cas de mauvais fonctionnement de votre installation septique ou encore lors de la vente de votre résidence.

Fosse septique

Les couvercles de la fosse septique doivent être sécuritaires et en bon état afin d'éviter tout risque de chute à l'intérieur de la fosse. Les couvercles doivent être accessibles en tout temps pour permettre la vidange de la fosse. La vidange doit être effectuée régulièrement pour éviter une accumulation excessive de boues et d'écumes. Si votre fosse est munie d'un préfiltre, celui-ci doit être nettoyé régulièrement afin d'éviter un colmatage. La présence d'un préfiltre, son bon entretien et la vidange régulière de la fosse septique optimisent la durée de vie utile de l'installation septique en limitant la quantité de matières flottantes (huiles, graisses, etc.) et de matières en suspension qui sont acheminées vers les autres composantes de l'installation septique. Le Règlement exige, à l'article 13, qu'une fosse septique utilisée de façon saisonnière soit vidangée au minimum une fois tous les quatre ans, et qu'une fosse utilisée à longueur d'année soit vidangée au minimum une fois tous les deux ans. Toutefois, lorsqu'une municipalité prend en charge la vidange des fosses septiques, celles-ci peuvent être vidangées selon le mesurage annuel des écumes et des boues.

Il est important de ne jamais entrer à l'intérieur d'une fosse septique. Il s'agit d'un espace clos qui contient des gaz toxiques et très peu d'oxygène, ce qui peut rapidement s'avérer fatal.

L'entretien d'une fosse septique doit être effectué par des professionnels dans ce domaine.

Drains

Il est important de vous rappeler que seules les eaux usées domestiques doivent être canalisées vers la fosse septique. Les gouttières et les drains de fondation ne doivent pas être connectés à votre installation septique. Le cas échéant, il est important de procéder à leur débranchement afin de ne pas sursolliciter votre installation septique et diminuer sa durée de vie utile.

Si un avaloir de sol, dans un garage, est raccordé à l'installation septique, il est important de ne pas y évacuer de grandes quantités d'eau (attention au grand volume d'eau généré par le lavage de l'automobile). Il est aussi important de ne pas jeter dans le drain du garage des produits qui sont susceptibles d'affecter l'installation septique, par exemple, du carburant, de l'huile, des solvants, de l'antigel, de la peinture, des pesticides ou des fertilisants.

Précautions à prendre au-dessus de l'installation septique

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'éviter les bris, certaines précautions peuvent être prises à l'extérieur de votre résidence. Certaines de ces précautions visent à éviter la compaction du sol ou à conserver un bon apport en oxygène au dispositif de traitement. Au-dessus de votre installation septique, il est important de ne pas :

- ➔ Construire ou aménager une piscine, un patio, un cabanon, un stationnement ou tout autre ouvrage.
- ➔ Circuler en véhicule motorisé.
- ➔ Creuser ou remblayer, faire un jardin.
- ➔ Planter des arbres ou des arbustes près des tuyaux de drainage; leurs racines pourraient les obstruer et empêcher le passage de l'eau.

Pour favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique, vous devriez :

- ➔ Faire dévier les eaux de ruissellement (gouttières, terrain en pente, etc.) loin de votre installation septique afin de ne pas la surcharger.
- ➔ En hiver, laisser en place le couvert de neige qui est un isolant naturel pour votre installation septique. Cependant, il est important de ne pas compacter la neige afin de conserver une aération maximale.
- ➔ L'été, laisser un couvert végétal (type de végétation dont les racines n'iront pas obstruer les conduites).

N'oubliez pas de suivre les recommandations contenues dans le guide du fabricant de votre système de traitement.

Indices d'une défectuosité

Certains indices peuvent vous avertir que votre installation septique est défectueuse. Si vous apercevez un ou plusieurs des signes suivants, contactez un professionnel compétent en la matière afin qu'il détermine la source du problème et que vous planifiez les travaux de réparation requis :

- ➔ Des émanations de mauvaises odeurs sont perceptibles près de votre installation septique (odeur d'égout).
- ➔ L'évacuation des eaux usées de votre résidence est lente.
- ➔ Près de votre installation septique, le gazon est nettement plus fourni, plus vert ou plus long que sur le reste du terrain, ou encore le gazon est spongieux même en période de sécheresse.
- ➔ Des résurgences d'eau surviennent près de votre installation septique.
- ➔ La présence de contamination bactérienne ou de nitrates est notée lors de l'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin.

Références

Plusieurs documents disponibles sur le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs peuvent vous être utiles si vous désirez obtenir de plus amples informations sur les installations septiques.

Vous pouvez accéder à la section concernant les installations septiques à l'adresse suivante : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences-isolees.htm>.

Vous pourrez y consulter, entre autres, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui explique l'assainissement autonome et le Règlement. Une foire aux questions concernant les installations septiques est également disponible.

Nous vous invitons à consulter notre site Web régulièrement et à communiquer avec votre municipalité si vous avez des questions concernant votre dispositif de traitement des eaux usées domestiques.

Décès

Le 20 janvier dernier, est décédé **M. Réal Racine**, à l'âge de 76 ans. Il laisse dans le deuil son épouse Diane Pomminville, sa sœur Noëlla Racine Gascon, parents et amis.

Lorsque nous perdons un être cher, nous réalisons que le temps ne se rachète pas. Les bons moments, les joies, les rires... tous les instants de son histoire resteront dans nos mémoires et ensoleilleront l'avenir.

Sincères
condoléances!



Obligation de détenir un numéro civique

Tous les propriétaires doivent apposer un numéro civique sur tout bâtiment de type résidentiel, commercial, industriel, agricole et institutionnel sur le mur de la façade du bâtiment, à moins d'un (1) mètre de l'entrée principale. Le numéro civique qui doit être apposé est celui qui a été officiellement assigné par un représentant de la municipalité. Dans le cas où le bâtiment est à une distance de plus de trente (30) mètres de la voie publique, en plus de l'exigence du premier paragraphe, le numéro civique doit être à moins de cinq (5) mètres de la voie de circulation et apposé sur une enseigne prévue à cette fin autre que sur un arbre, un poteau d'utilité publique ou une boîte aux lettres ou à poubelle. Chaque unité d'habitation doit avoir un numéro civique distinct et visible de la voie publique. Tout numéro civique de quelque immeuble que ce soit se doit d'être visible le soir ou éclairé de la voie publique.

Feu en plein air et feu d'ambiance

Un feu est permis dans une cour privée à la condition que la base du feu soit d'un maximum de un (1) mètre de diamètre et soit située à trois (3) mètres des lignes de propriété et à sept mètres et cinquante centimètres (7,5 m) de tout bâtiment. L'autorité compétente peut restreindre ou refuser ce permis si les conditions atmosphériques ne le permettent pas, si les conditions indiquées au permis ne sont pas respectées. Aucun permis ne peut être délivré et aucun feu en plein air ne peut être allumé, même si un permis a été délivré, lorsque les feux en plein air sont interdits par les autorités gouvernementales provinciales ou fédérales. Une personne d'âge adulte doit être responsable du feu et pouvoir décider des mesures à prendre et des actions pour en garder le contrôle et en faire l'extinction. Le fait d'obtenir un permis pour faire un feu ne libère pas celui qui l'a obtenu de ses responsabilités, dans le cas où des déboursés ou dommages résultent du feu ainsi allumé. Il ne faut jamais laisser un feu sans surveillance.

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé ou public sans avoir préalablement obtenu un permis de brûlage de

la Municipalité, sauf s'il s'agit d'un feu effectué dans un foyer extérieur qui respecte les critères suivants :

- ➔ L'appareil doit être situé à trois (3) mètres des lignes de propriété et à cinq (5) mètres de tout bâtiment.
- ➔ L'appareil doit être construit en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriqué et avoir une cheminée munie d'un pare-étincelles.
- ➔ La construction ne doit pas excéder deux mètres et trente centimètres (2,3 m) de haut incluant la cheminée.

Vous devez vous procurer un permis (gratuitement), du lundi au jeudi, afin de respecter les normes et conditions municipales. Nous vous demandons d'effectuer votre requête au moins une semaine à l'avance afin de permettre au Service sécurité incendie de traiter adéquatement votre demande.

Toutefois, aux fins de fêtes familiales, municipales ou événements à caractère public, un permis doit être émis par le directeur du Service sécurité incendie ou son représentant. La Municipalité ne se tient pas responsable des dommages, et cela, même après l'émission d'un permis.

Produits pour piscines



Saviez-vous que les produits d'entretien peuvent être dangereux? Ils sont constitués de produits à base de chlore. Ces produits chimiques peuvent réagir

et provoquer un phénomène de combustion spontanée s'ils entrent en contact avec des matières organiques comme les pluies acides, la sueur, etc. Gardez-les à l'extérieur du domicile, au sec et dans un endroit bien ventilé. Éloignez-les de toute source de chaleur et surtout, gardez-les à bonne distance des autres produits entreposés. Et si les contenants sont percés ou endommagés, il vaut mieux disposer du produit de façon adéquate et sécuritaire. Pour le branchement du moteur, utilisez une rallonge GFI avec un disjoncteur.

Lac artificiel

Tel qu'il est mentionné dans le règlement 292 «Lacs artificiels»,

article 2, toute personne devra, entre le 15 septembre et le 1er octobre de chaque année, vider, autant que faire se peut, tout lac artificiel dont elle est propriétaire dans la municipalité et devra le remplir entre le 15 mai et le 1er juin de chaque année. L'inspecteur municipal pourra en tout temps, entre 7 h et 19 h, pénétrer sur la propriété afin de vérifier si les dispositions du présent règlement sont respectées ainsi que l'état du fond du lac artificiel et s'assurer qu'il n'y a pas de déversement d'égout.



Inspectez votre B-B-Q

Vous devez inspecter toutes les pièces mobiles et nettoyer l'intérieur et l'extérieur avec de l'eau savonneuse. Vaporiser les connexions avec de l'eau savonneuse pour vérifier la présence de fuites potentielles. Si des bulles se forment lorsque vous ouvrez le gaz, il y a une fuite. Bien qu'il ait été stocké, le barbecue peut avoir été visité par les araignées qui ont quitté cocons et toiles. Cela entrave le flux de gaz vers les brûleurs, ce qui provoque une perte de performance et crée un risque d'incendie dans les contrôles.

IMPORTANT : Lorsque vous utilisez le barbecue, ne pas pousser le bouton marche plus de deux fois, car vous causeriez un risque important d'explosion!

Les bouteilles de propane doivent être transportées en position verticale. Assurez-vous que la soupape de sécurité est bien fermée et gardez une fenêtre ouverte. Les cylindres de 45 livres ou moins doivent avoir un capuchon étanche. Et, bien sûr, vous faites en sorte qu'elles ne peuvent pas bouger ni se renverser dans la voiture.

Vous devriez porter un bon tablier, des mitaines de cuisson qui protègent tout l'avant-bras et utiliser des ustensiles à long manche. Le Barbecue doit être stable, et il ne doit pas être adossé à une structure ou à un mur inflammable (60 cm de dégagement) lors de son utilisation.



Inondations

Les inondations peuvent se produire à tout moment de l'année et sont le plus souvent causées par une pluie torrentielle, une fonte rapide d'un manteau neigeux épais. Une crue soudaine, qui laisse très peu de temps pour avertir la population.

Pour réduire la probabilité de dégâts causés par une inondation

- ➔ Calfeutrez le pourtour des fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée.
- ➔ Assurez-vous que les descentes pluviales rejettent l'eau à une distance suffisante de la maison pour qu'elle s'écoule dans la direction opposée à celle-ci.
- ➔ Vous pourriez également installer dans votre sous-sol une pompe de puisard et des drains de plancher à clapet antiretour.

Si on s'attend à ce qu'une inondation se produise

- ➔ Fermez les appareils de chauffage du sous-sol ainsi que le robinet de gaz à l'extérieur de la maison. Prenez des précautions particulières pour protéger les appareils de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou au propane.
- ➔ Ne coupez l'alimentation en électricité que si la zone autour de la boîte à fusibles est complètement sèche.
- ➔ Lorsque vous coupez l'alimentation, tenez-vous à l'écart de la boîte à fusibles et tournez votre visage pour ne pas y faire face directement. Ayez une lampe de poche avec vous.

Si une inondation est imminente

- ➔ Déplacez les meubles, les appareils électriques et les autres biens au-dessus du niveau du sol.
- ➔ Placez en lieu sûr les substances toxiques comme les pesticides et les insecticides, afin de prévenir la pollution de la zone inondée.
- ➔ Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez le tuyau d'évacuation ainsi que le drain au sous-sol au moyen de bouchons de bois. Les sacs de sable ou des barrières de polyéthylène peuvent être un excellent moyen d'empêcher l'eau d'entrer dans la maison.
- ➔ Ne tentez pas de couper l'alimentation en électricité s'il y a de l'eau à proximité. Le contact de l'eau avec des fils électriques peut avoir des conséquences mortelles.
- ➔ Quittez votre maison immédiatement et n'y retournez pas jusqu'à ce que les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.

Pendant une inondation

- ➔ Écoutez la radio pour savoir quelles régions sont touchées et quelles routes sont sécuritaires, ainsi que pour savoir où vous rendre et quoi faire si l'équipe d'urgence locale vous demande de quitter votre foyer.
- ➔ Gardez votre trousse d'urgence à portée de main, dans un contenant portable comme un sac de voyage, un sac à dos ou une valise à roulettes.

Si vous devez évacuer

- ➔ Quittez votre maison lorsque les responsables locaux des opérations d'urgence le conseillent. Le fait d'ignorer ce conseil pourrait mettre en danger votre sécurité et celle de votre famille, ainsi que la sécurité des gens qui pourraient éventuellement devoir venir vous sauver.
- ➔ Apportez avec vous votre trousse d'urgence.
- ➔ Empruntez les routes désignées par les responsables. Ne prenez pas de raccourcis, car ils pourraient vous mener à des endroits bloqués ou dangereux.
- ➔ Prenez les dispositions nécessaires pour vos animaux de compagnie.
- ➔ Si vous avez le temps, laissez une note disant à quel moment vous êtes parti et où. Si vous avez une boîte aux lettres, laissez-y la note.

Après une inondation

- ➔ Ne retournez pas chez vous jusqu'à ce que les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.
- ➔ Si l'alimentation en électricité n'a pas été coupée avant l'inondation, n'entrez pas dans votre demeure jusqu'à ce qu'un électricien qualifié ait déterminé qu'il n'y a plus de danger.
- ➔ Soyez prudent lorsque vous revenez à la maison après une inondation.
- ➔ Les appareils qui ont été mouillés lors de l'inondation risquent de créer un choc électrique ou un feu lorsqu'ils seront mis en marche. N'utilisez aucun appareil électrique, de chauffage, de pression ou de système d'égout jusqu'à ce qu'un électricien qualifié les ait nettoyés, séchés et inspectés.
- ➔ Le panneau d'alimentation en électricité doit être nettoyé, séché et testé par un électricien qualifié afin de vous assurer qu'il est sécuritaire.
- ➔ Selon où vous vivez, celui qui est chargé des inspections au niveau municipal ou provincial est responsable des permissions requises auprès des compagnies d'électricité en ce qui a trait à la réalimentation en électricité de votre maison.
- ➔ Assurez-vous de l'intégrité structurale de votre demeure.
- ➔ Portez attention à tout affaissement ou déformation des murs ou des planchers.
- ➔ Attention aux trous dans le plancher, aux éclats de verre et autres débris dangereux.

Eau

- ➔ Les eaux de crue peuvent être grandement contaminées par des eaux d'égout et d'autres substances polluantes. Elles peuvent provoquer des maladies et des infections.
- ➔ Si la couleur, l'odeur ou le goût de l'eau que vous consommez laissent croire qu'elle est contaminée, ne la consommez pas.
- ➔ Les articles ménagers endommagés par l'inondation devront être jetés.

Alcooliques anonymes

Depuis sa fondation en 1935, plus de deux millions de membres. Ce sont des hommes et des femmes, impuissants devant l'alcool, qui ont adopté un nouveau mode de vie exempt d'alcool.

Les AA sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; ils se financent par leurs propres contributions. Leur but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

Le succès appréciable que rencontre le programme des AA semble s'expliquer par le fait que l'alcoolique qui ne boit plus possède un flair exceptionnel pour «dépister» et aider le buveur qui ne se maîtrise pas.

Pour plus d'information, communiquez au 514 710-9024.

Les réunions ouvertes : Comme le mot le dit, ces réunions sont ouvertes aux alcooliques, aux membres de leurs familles et à toute personne intéressée à résoudre un problème d'alcool ou à en aider une autre à le faire. À la fin de la réunion, les participants causent amicalement.

Les réunions fermées : Ces réunions sont réservées aux alcooliques. Elles donnent aux membres l'occasion de parler entre eux des problèmes reliés à leur habitude de boire et des efforts qu'ils ont faits pour acquérir une abstinence durable. Elles permettent aussi d'explorer en détail les divers éléments du programme de rétablissement.

Réunions au pavillon Bellevue, situé au 425, rue Gascon

➔ Rendez-vous du dimanche matin de 7 h à 13 h

Office municipal d'habitation

L'Office municipal d'habitation de Sainte-Sophie possède 15 logements pour les personnes âgées (65 ans et plus).

Nous sommes présentement à mettre à jour notre liste d'attente. Pour ceux qui sont intéressés, nous sommes disponibles à recevoir vos demandes.

Veuillez prendre note que vous devez être résident de Sainte-Sophie pour vous placer sur notre liste d'attente.

Nathalie Bernier

Directrice

450 438-9190





lamontagnedespoir@bellnet.ca
www.lamontagnedespoir.com
450 436-4747

Aide alimentaire

L'aide alimentaire est le mardi de 9 h à 12 h. Venez chercher votre numéro à la porte dès 7 h. Ne pas stationner dans la rue, vous risquez d'avoir une contravention. **Pour les résidents de Sainte-Sophie seulement.**

Carte de membre

Le temps est venu de renouveler votre carte de membre. Vous devez fournir une preuve de résidence, une preuve des revenus familiaux, et déboursier 5 \$. Vous devez prendre rendez-vous au 450 436-4747.

Remerciements à la suite des activités de Noël

Brunch-guignolée

Nous tenons à remercier nos précieux collaborateurs : les pompiers de Sainte-Sophie et les policiers de la Sûreté du Québec. Sans vous, notre organisme n'aurait pas le même élan, et nous ne pourrions subvenir au besoin de nos petites et grandes familles. Un gros merci à nos généreux commanditaires : Métro Plus Famille Thibeault, Fèves au lard Héritage Itée et André Brousseau (laitier).

Barrage routier

Mille mercis à tous ceux qui ont contribué au succès de cette journée. Nous remercions Mme Louise Gallant, mairesse et tous les conseillers, pour leur soutien et leur implication dans nos activités. Ces activités nous ont permis d'amasser assez d'argent et de denrées pour distribuer 198 paniers de Noël aux familles démunies de notre municipalité.

Yvette Rocheleau
Directrice générale



**GO BLUE
JAYS GO**

WOW!!!! Les Blue Jays de Ste-Sophie ont le vent dans les battes! Depuis 3 ans, les inscriptions ont monté en chandelle. Le baseball n'est plus OUT mais SAFE. Comme Président je suis vraiment fier de voir les performances de nos jeunes aux quatre (4) coins des Laurentides et je suis tout aussi fier de l'ambiance qui règne dans les estrades, de la coopération des parents et de l'enthousiasme et du sérieux de chaque entraîneur.

Le baseball est un sport d'équipe avec des performances individuelles, le baseball est un sport lent et rapide à la fois, le baseball développe plusieurs qualités athlétiques, sans toutefois exceller dans chacune d'elles mais c'est l'ensemble qui définit un bon joueur. Si j'ai piqué ta curiosité, viens te joindre à nous, et tu ne seras PAS DÉÇU.

Nous t'offrons des entraînements structurés et stimulants, deux parties par semaine, 1 à 2 tournois, Défi Triple Jeu et une FÊTE de fin d'année.

P. S. Nous avons l'intention d'organiser un tournoi de softball pour adultes 3 lancers les 6 et 7 mai, inscription 250 \$ par équipe 2 parties minimum, pour le financement de la saison 2017.

Pour informations : STÉPHANE POULIN
450 569-6639



Après le long congé des fêtes, la Maison des Jeunes Sainte-Sophie a rouvert ses portes le 12 janvier 2017.

La MDJ Sainte-Sophie a vécu un très beau mois de décembre avec les préparations des soupes et biscuits pour le marché de Noël, le défilé de Noël auquel les jeunes ont participé avant d'être transportés gra-

cieusement par les Autobus Alary au Parc Bois Belle-Rivière à Mirabel, dans le but de vivre une nuitée avec un repas du temps des fêtes. Chaque jeune inscrit recevait un cadeau personnalisé.

Vous, les jeunes de 12 à 17 ans, venez rencontrer les intervenants et les animateurs qui vous attendent en grand nombre à votre MDJ pour socialiser et vous amuser. Les animateurs sont à préparer une programmation d'activités riches en émotions pour les mois d'hiver.

SOYEZ AU RENDEZ-VOUS LE 20 MAI 2017, pour notre récolte de canettes et de bouteilles vides. Nous serons situés dans le stationnement du Métro Thibault de Sainte-Sophie pour vendre : hotdogs, popcorn, barbe à papa, etc.

Nous récupérerons avec grand plaisir vos canettes et bouteilles vides, de même que votre argent Canadian Tire et, si vous ne voulez pas vous déplacer, nous irons les chercher à votre domicile. Nous serons également présents pour récolter vos canettes à la Journée du Sophien. Nos bénévoles sillonneront la ville afin d'amasser plus de dons pour la jeunesse de notre belle communauté.

Pour toutes les activités à venir et les horaires d'ouverture, consultez la page Facebook de la MDJ Sainte-Sophie Intervenants. Vos animateurs attendent également vos propositions d'activités pour la programmation printemps été afin de rendre vivante au max votre maison des jeunes.

Intervenants, Animateurs
Membres du C.A. de la MDJ Sainte-Sophie





Le cercle de Fermières de Sainte-Sophie

Bientôt le printemps ... une bienvenue spéciale!

Au cours des prochains mois, le Cercle de Fermières Ste-Sophie se prépare à souligner quelques événements importants; ceci inclut les œuvres caritatives déjà existantes chez les CFQ et que nous soutenons, comme la Fondation MIRA, la Fondation OLO et l'ACWW.

À l'occasion de la Saint-Valentin, nous élirons la Valentine de l'année lors de notre réunion mensuelle le mercredi 15 février prochain. Qu'on se le dise!

Une autre tradition qui revient chaque année, la Journée internationale des femmes, le 8 mars; une rencontre spéciale est à préparer.

Mesdames, le 25 février dernier, les Cercles de Fermières du Québec ont fêté leurs 102 ans.

Cette année marquera le 50^e anniversaire de fondation du Cercle de Fermières Ste-Sophie : 50 ans d'histoire et d'expériences vécues.

Je conclus en vous disant que présentement à notre local, les membres du Cercle sont à réaliser un nouveau projet collectif chapeauté par Mme Linda Labelle, avec la contribution des femmes dynamiques membres du Cercle. Cette murale en devenir est tout simplement magnifique; nous en ferons le dévoilement lors de notre 50^e anniversaire en mai prochain.

Salutations à vous toutes,

Ghislaine Bouchard
Secrétaire-trésorière



CPE Les Bonheurs de Sophie

Bonjour à vous tous,

Présentement, nous sommes à organiser quelques activités pour le bonheur de tous. Pour la Saint-Valentin, nos petits des deux installations ont eu l'opportunité de faire une balade en sleigh ride. Cette activité fut très appréciée de tous.

Pour la période de Pâques, les enfants assisteront à une pièce de théâtre, «Le lapin de Pâques, où es-tu?», présentation de la troupe La Petite Valise. Pour l'installation des Cèdres le spectacle aura lieu à la salle Roland-Guindon le 7 avril et, pour l'installation Jouvence, la présentation aura lieu à la salle Lionel-Renaud, le 6 avril. Nous remercions la Municipalité de nous prêter gratuitement ces deux salles.

Le CPE tiendra sa campagne de vente de chocolats du mois de mars à avril. Si vous avez le goût de vous sucrer le bec, venez nous encourager au 370, rue des Cèdres et au 2115, Terrasse Jouvence... et si ce n'est pas encore fait, profitez-en pour vous procurer notre livre de recettes dont tout le monde parle...!!!

Bon printemps à tous!

Toute l'équipe du CPE
Les Bonheurs de Sophie





Invitation du Réveil Amical aux gens de 50 ans et plus

Le Réveil Amical est un organisme qui a pour but d'organiser des activités pour les personnes qui ont le goût de fraterniser et de s'amuser.

Le printemps est à nos portes et amène avec lui le temps des sucres, notre sortie du mois de mars. Pour toutes les activités et sorties, une navette de transport aller-retour au domicile est disponible pour les gens de Sainte-Sophie, et ce, GRATUITEMENT.

Les activités ont lieu tous les mercredis, du mois de septembre au mois de juin, et débutent à 9 h :

- ➔ **Avant-midi** : danse en ligne et jeux libres, tels que : les cartes, jeux de poches et autres, selon la demande.
- ➔ **Dîner** : nous avons sur place : soupe, sandwich, dessert, fruits et fromage, chips, chocolat et breuvages à moindre coût.
- ➔ **Après-midi** : de 13 h à 16 h – BINGO

Nous organisons également des sorties, telles que : dîner au resto, cabane à sucre, cueillette des pommes, une sortie spéciale de fin d'année etc. de même que des fêtes spéciales organisées à la salle du Réveil : telles que Noël, fête des Mères, fête des Pères, Saint-Valentin, Pâques, etc.

Venez vous joindre à nous! C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Diane Slight, présidente	450 848-6338
Diane Guay, trésorière	450 432-1305



Carême et Pâques 2017

Le Carême débute le mercredi 1^{er} mars avec les Cendres, pour se terminer le samedi Saint 15 avril. Le dimanche 16 avril, nous célébrerons la fête de Pâques avec la messe de 9 h à l'église.

Parcours familial d'initiation à la vie chrétienne

Plusieurs jeunes familles sont engagées dans le tout nouveau parcours d'initiation chrétienne. Parents et enfants cheminent ensemble pour découvrir Jésus-Christ et son Évangile. La conclusion des activités de la présente saison est prévue en mai prochain. Il est possible de faire une pré-inscription pour la saison débutant en septembre prochain.

Saison des mariages 2017

Déjà quelques couples sont inscrits pour la célébration de leur mariage durant la présente saison. Il est encore temps de le faire, mais il faut compter généralement un délai de 6 mois afin de compléter toutes les étapes du parcours jusqu'à la cérémonie. C'est pourquoi nous encourageons les couples intéressés à prendre contact dès que possible avec la paroisse.

Ouvroir – comptoir d'aubaines

Horaire d'ouverture

→ Mardi : 8 h à 14 h

→ Jeudi : 8 h à 19 h

Dons de vêtements acceptés

Salle paroissiale disponible pour location

La paroisse met à la disposition de la population et des organismes du milieu sa salle communautaire, moyennant des frais abordables. Pour réservation, communiquez avec notre bureau au 450 431-1426.

Votre dîme – une contribution à la mission de la paroisse

L'Assemblée de fabrique de la paroisse Sainte-Sophie avec son président, M. Georges Dubé, remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont versé une contribution à la dîme pour l'année 2016. Nous invitons encore toutes celles et ceux qui le peuvent à soutenir financièrement la mission de la paroisse en versant la dîme en 2017.

Horaire d'accueil au bureau

→ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

Nos coordonnées

485, montée Masson
450 431-1426
egliseste-sophie@videotron.ca



Club Quad des Basses-Laurentides

Chers quadistes,

Au moment où vous lirez ces lignes, l'hiver 2017 sera chose du passé. Nous avons connu un hiver en dents de scie (pluie, neige et redoux), mais, en cette journée de la rédaction de cette chronique en date du 1^{er} février, un temps froid et sec perdure depuis 4 jours, ce qui fait que nos sentiers sont en excellent état malgré tout.

La pluie que nous avons eue à deux reprises nous a donné du fil à retordre, surtout en ce qui concerne la machinerie et les sentiers recouverts d'arbres brisés et couchés.

Gros merci à tous nos bénévoles et agents de sentiers pour le travail accompli, afin d'entretenir ces sentiers jonchés d'arbres brisés et courbés. Ce travail collectif nous a permis d'avoir de très beaux sentiers, et surtout très sécuritaires, dans les semaines qui ont suivi.

Les quadistes de la région et des régions avoisinantes ont pu apprécier nos sentiers et surtout la possibilité de faire la loupe entre Sainte-Anne-des-Plaines et Saint-Lin, avec une petite visite dans Sainte-Sophie et Saint-Hippolyte.

Certaines activités qui sont de plus en plus familiales ont eu lieu, et d'autres étaient inscrites à l'horaire pour les semaines futures à cette chronique. Plusieurs activités hot-dogs ont eu lieu, et elles sont de plus en plus appréciées des quadistes.

Consultez notre site Web pour voir les activités futures à l'horaire et plusieurs autres informations pertinentes.

Ne pas oublier l'**AGA du club le 15 mai 2017 au Complexe Val D'Espoir au 17700, rue Val d'Espoir à Mirabel à 19 h.**

Si certains quadistes désirent s'impliquer dans le développement des sentiers à Sainte-Sophie, veuillez svp nous en faire part, car il est de plus en plus difficile de conserver nos droits de passage ou de les modifier.

Je vous rappelle aussi qu'il est important de se conformer à la signalisation en place lors de la fermeture des sentiers afin de respecter nos propriétaires terriens qui nous permettent, année après année, de circuler sur leurs terrains. Il est aussi à noter qu'il est interdit de circuler en quad sur tout le territoire de Sainte-Sophie et Saint-Hippolyte durant la période estivale, car nos sentiers sont hivernaux seulement.

En terminant, l'activité quad ne serait pas possible sans le support des propriétaires terriens qui nous autorisent l'accès à sur leurs terres, sans les bénévoles et les agents de sentiers qui entretiennent les sentiers et les rendent sécuritaires, sans les membres du CA qui planifient et structurent le tout, sans le support de nos commanditaires, sans l'appui des municipalité de Sainte-Sophie et de Saint-Hippolyte, et sans vous, les membres qui encouragent leur club local.

À vous tous, merci de votre implication, collaboration et support.

Michel Desrochers

Directeur
Club Quad Basses Laurentides



Club des Baladeurs Équestres des Laurentides

QUOI! DÉJÀ LE MOIS DE MARS?

La saison des randonnées en traîneau dans les forêts enneigées s'achève... Les cavaliers débutants tombant de leur cheval n'auront bientôt plus le confortable manteau blanc pour amortir leur chute : n'attendez pas le dégel pour profiter de nos sentiers!

D'ailleurs, il est encore temps de renouveler votre carte de membre. Vous ferez partie d'un club dynamique aux multiples activités.

Parlant d'activités, notre souper spaghetti aura lieu le 13 mai à la salle Lionel-Renaud à Sainte-Sophie, un haut-lieux de la randonnée équestre de la région. Les membres de Sainte-Sophie, de Saint-Lin, de Saint-Hippolyte et de Saint-Calixte (sans oublier les invités) créent une ambiance festive typique des activités du CBÉL.

Parlant de dégel, nous tenons à vous rappeler que si vous utilisez la voie publique pour rejoindre nos sentiers, vous devez minimiser l'impact de votre passage en ramassant les crottins à l'aller ou au retour. Oups, votre cheval s'est oublié devant un résident? Demandez-lui un sac et une pelle pour que sa propriété reste propre, et tout se passera de façon harmonieuse. Comme vous le savez, le civisme est important dans nos sentiers; il l'est encore plus en milieu résidentiel. Des crottins se décomposent dans la forêt ou les champs au grand plaisir de la végétation; en milieu résidentiel, il en va autrement. Comme le tissu urbain s'étend partout, nous devons toujours avoir une bonne relation avec les résidents (quitte à changer de rue pour éviter les grognons).

N'oubliez pas de suivre notre page Facebook afin d'être informé de tout changement de date, d'annulation ou de nouvelle activité à venir. Bonne randonnée!

Luc Barbeau
Directeur





Qu'est-ce que c'est, le Centre Le Soleil Levant?

Je rencontre régulièrement des personnes qui me disent avoir vu l'affiche du Centre en passant sur Val des Lacs au coin de la rue de l'Étoile sans pouvoir deviner de quoi il s'agit. Aujourd'hui, je vous partage ce que nous offrons au Centre Le Soleil Levant.

En résumé, nous avons deux volets d'activités offerts pour aider les personnes à s'accomplir, à s'épanouir et à être heureux/heureuses. Quels que soient la provenance de la personne, son degré d'éducation, son étape d'évolution, les outils offerts au Centre peuvent aider les personnes intéressées à avancer vers leur bonheur.

1^{er} volet - Des activités de formation humaine qui peuvent aider à : identifier et dégager ses richesses personnelles et développer sa solidité et son estime de soi; apprendre à vivre en fidélité à soi-même et à vivre des relations de plus en plus harmonieuses. L'outil utilisé pour ce volet s'appelle «La formation PRH» (Personnalité solide et Relations Humaines de qualité).

2^e volet - Des activités de formation spirituelle. Ce volet porte le nom suivant: «Une spiritualité pour notre temps», car cette formation est adaptée à l'homme et à la femme d'aujourd'hui. Elle tient compte de toutes les dimensions de la personne et s'incarne dans le concret de la vie. Elle s'adresse à toute personne assoiffée de profondeur.

Un bon moyen pour nous connaître est de venir à un de nos déjeuners-causeries. Nous en tiendrons un le 21 mai 2017 de 10 h à 14 h (accueil à 9 h 45). Animation : Ghyslain Julien, fondateur du Centre et Guylaine Dutrisac, formatrice PRH. Un déjeuner délicieux vécu dans la joie et la simplicité et un partage dans le respect, à l'écoute les uns des autres.

Coût suggéré pour le déjeuner et la causerie : 15 \$. Places limitées – Réservation nécessaire : 450 438-2220 ou dutrisac.guylaine@prh-qc.ca ou ghyslainjulien@gmail.com.

Au plaisir de vous rencontrer,

Guylaine Dutrisac
Formatrice PRH



Les durs mois d'hiver sont maintenant derrière nous, et l'équipe de Humanichat désire vous informer que nous avons repris nos activités depuis quelques semaines déjà.

En 2016, grâce à la collaboration des citoyennes et des citoyens, grâce au soutien de la municipalité, nous avons réussi à faire stériliser près de 140 félins errants. Pour cette année, nous avons des objectifs ambitieux, car la multiplication incontrôlée des chats est vraiment problématique, et les conditions dans lesquelles vivent ces chats et leurs chatons peuvent être très difficiles.

Nous vous rappelons donc que notre travail consiste à aider les gens qui prennent soin d'une colonie de chats vivant dehors, à l'état sauvage. Ainsi, si vous nourrissez un groupe de félins, que vous offrez à ces bêtes un gîte extérieur et que vous vous souciez de leur bien-être, contactez-nous.

Nous vous guiderons à travers notre programme de CAPTURE-STÉRILISATION-RETOUR-MAINTIEN de ces chats errants. Par ce procédé, nous diminuons considérablement les désagréments provoqués par la surpopulation des chats, soit les bagarres, les hurlements nocturnes, le marquage par l'urine nauséabonde, la transmission de maladies entre eux, et bien sûr, la naissance d'une grande quantité de chatons qui auront une vie misérable et qui se reproduiront à leur tour, s'ils survivent assez longtemps.

Aidez-nous à mettre un terme à ce cycle malheureux en nous contactant par Facebook sur la page Humanichat ou par courriel à l'adresse humanichat@outlook.com. Vous pouvez également nous aider à défrayer les coûts des stérilisations par des dons monétaires : contactez-nous, et nous vous donnerons une adresse postale à laquelle vous pourrez envoyer votre contribution. Au nom de tous les chats stérilisés qui vivent maintenant en sécurité et en harmonie avec leur voisinage, nous vous remercions.

Rappel important : Humanichat n'est pas un refuge, nous ne relocalisons pas les chats dont les gens veulent se débarrasser. Nous ne dispensons pas des soins vétérinaires à coûts réduits pour des chats domestiques qui vivent à l'intérieur.

Sophie Young



Une belle année 2017 a été entamée pour le Club récréatif des Laurentides. Une activité a déjà été offerte aux membres (voir photo ci-dessus et paragraphe ci-dessous), et plusieurs sont à venir. Grâce à la carte de membre, les sentiers sont entretenus, le relais est à votre disposition, une assurance vous protège, et vous pourrez participer à diverses activités au cours de l'année. Alors, pourquoi vous en passer?

Le 22 janvier 2017 a été un grand succès! Les membres étaient invités à venir partager leur passion du monde équestre en dégustant un bon spaghetti bien chaud au relais Intersan de Waste Management. Il s'agissait de la 4^e édition! Merci à Sylvie Roy et à son équipe pour ce beau moment où 150 personnes se sont retrouvées pour socialiser.

Nous tenons à remercier tous les gens qui prennent de leur temps pour venir nettoyer les sentiers bénévolement. Malgré mère Nature qui nous joue quelques tours, les membres ont pu continuer à vivre leur passion et à venir se promener dans nos sentiers.





Porter sa ceinture de sécurité peut vous sauver

Les policiers de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de la Rivière-du-Nord veulent vous sensibiliser quant au port de la ceinture de sécurité. Non seulement le port de la ceinture est obligatoire pour tous les conducteurs et passagers en vertu du Code de sécurité routière, mais il augmente de beaucoup vos chances de survie lors d'une collision.

L'utilisation de la ceinture de sécurité diminuera considérablement les risques de blessures graves, avec ou sans séquelles, telles que : une fracture, une commotion cérébrale, un traumatisme crânien, une hémorragie interne ou même la mort. Selon les données de la SAAQ, «d'année en année, environ 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade qui décèdent dans un accident ne sont pas attachés». C'est encore TROP... Le conducteur est responsable de s'assurer que tous soient attachés dans le véhicule qu'il conduit, y compris lui...

Pour être efficace et en règle, la ceinture doit toutefois être portée correctement :

- ➔ La ceinture sous-abdominale doit toujours reposer sur l'os de votre bassin et non sur votre abdomen.
- ➔ La ceinture diagonale doit passer sur votre clavicule et non sur votre cou. Ne jamais la mettre derrière votre dos, puisqu'elle n'y sera d'aucune utilité.
- ➔ Celle-ci doit être bien tendue.
- ➔ Si tel est le cas, s'assurer que votre enfant ait le bon siège d'auto qui lui convient, que ce dernier soit bien fixé au banc par la sangle prévue à cet effet et qu'il soit correctement attaché. Dans le doute, prenez rendez-vous pour faire vérifier votre siège d'auto. Pour trouver l'organisme qualifié en vérification de siège d'auto le plus près de chez vous, consultez : <https://www.caaquebec.com/fr/sur-la-route/reseaux-recommandes/verification-de-sieges-dauto-pour-enfants/>

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez toujours contacter votre poste de police local.

Soyez prudents!

Sergente Julie Côté

Poste de la MRC de la Rivière-du-Nord
Sûreté du Québec
450 227-6848
julie.cote@surete.qc.ca





Médiation Conciliation
de Quartier des Laurentides

Entre voisins, la vie de quartier doit être agréable. On a réglé le problème selon nos attentes respectives.

Différents irritants sont à l'origine des chicanes de voisins et perturbent la paix urbaine.

Conflit interpersonnel, bruit, situation dérangeante, animal dérangeant, vandalisme, intimidation, etc.

Un jour ou l'autre, vous pourriez vivre ces situations. Rassurez-vous, les conflits, c'est normal. L'objectif du service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides est de vous accompagner à retrouver votre qualité de vie. Les conflits font partie de la vie, ils peuvent même devenir des opportunités pour grandir. C'est plutôt la façon dont les gens concernés réagissent devant un conflit qui peut devenir dérangeante.

Bien communiquer, c'est la clé.

Le but est d'éviter que la situation se détériore au point où vous deviez avoir recours aux tribunaux.

Trouver un terrain d'entente demande de la collaboration et parfois de la créativité, desquelles proviennent des solutions où chacun y trouve son compte et même plus. Vous seriez surpris des opportunités qui parfois en découlent. L'accompagnement des personnes conciliatrices-médiatrices vise à :

- ➔ Faciliter les échanges de points de vue.
- ➔ Aider à dénouer les impasses.
- ➔ Vous accompagner dans le processus pour trouver des pistes de solutions satisfaisantes pour les parties.

Carole Brideau

Responsable

Médiation Conciliation de Quartier des
Laurentides

carolebrideau@mavn.ca
450 436-6749, poste 104



TAC MRC RDN

Un service de transport adapté vous est offert à Sainte-Sophie. Le Transport adapté et collectif (TAC) MRC Rivière-du-Nord est l'organisme paramunicipal qui assure la gestion du transport adapté et du transport collectif régional pour les villes de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie. Pour avoir accès à ce service, vous devez vous procurer une carte de membre, offerte gratuitement.

Vous devez réserver votre place en communiquant au 450 224-8800, 24 heures à l'avance. Pour une réservation le lundi, veuillez appeler le vendredi avant 14 h. Vous devez vous présenter au point d'arrêt 20 minutes avant l'heure réservée. Les arrêts de la navette sont les suivants :

- ➔ 2212, rue de l'Hôtel-de-Ville
- ➔ Chemin de Val-des-Lacs et rue des Pins
- ➔ Chemin de Val-des-Lacs et rue Godard

Pour annulation, vous devez appeler 2 heures avant votre réservation, sinon une pénalité vous sera réclamée au prochain transport. Le service est offert du lundi au vendredi. Les jours fériés, il n'y a pas de transport. Pour information, veuillez composer 450 224-8800 ou par courriel : tacmrcrdn@hotmail.com

Parents recherchés



Vous souhaitez améliorer la qualité de vie des familles de votre communauté?

Inscrivez-vous à un groupe de parents passionnés par leurs tout-petits pour en discuter et agir



Projet: Écho des parents

Pour qui: Mamans et papas d'enfants 0-8 ans

Où: Saint-Jérôme et Sainte-Sophie

Quand: Rencontres de février à juin 2017

Informations ou inscriptions :

Ana Melim, chargée de projet

450-436-6749 poste 116

projet.echodesparents@gmail.com



Une initiative de:



Regroupement de partenaires
0-5 ans de la Rivière-du-Nord



Suivez-nous sur
Facebook

Circuit 35 - Saint-Lin-Laurentides

Coût pour les passages

Un seul tarif unitaire, comptant à bord, monnaie exacte : 3,90 \$.

Pour les autres tarifs ou informations, 450 759-5133, poste 106 ou 1 866 755-2917, poste 106 ou consultez le site Web de CRT Lanaudière au www.jembarque.com.

DIRECTION SAINT-JÉRÔME / LUNDI AU VENDREDI

Rue Ste-Henriette / Route 335	6h30	8h15	10h15	12h15	14h15	16h15	18h15
Rue du Marché	6h33	8h18	10h18	12h18	14h18	16h18	18h18
510, rue St-Isidore (salle Opale)	6h36	8h21	10h21	12h21	14h21	16h21	18h21
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	6h38	8h23	10h23	12h23	14h23	16h23	18h23
Rue St-Isidore (face au Provigo)	6h43	8h28	10h28	12h28	14h28	16h28	18h28
Saint-Louis et 12 ^e Avenue	6h48	8h33	10h33	12h33	14h33	16h33	18h33
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	6h52	8h37	10h37	12h37	14h37	16h37	18h37
2210, rue de l'Hôtel-de-ville (caserne d'incendie)	6h59	8h44	10h44	12h44	14h44	16h44	18h44
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	7h08	8h53	10h53	12h53	14h53	16h53	18h53
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	7h11	8h56	10h56	12h56	14h56	16h56	18h56
Carrefour du Nord (900, Grignon)	•	9h09	11h09	13h09	15h09	17h09	19h09
295, rue Saint-Jovite	7h22	9h22	11h22	13h22	15h22	17h22	19h22
290, rue de Montigny (hôpital)	7h23	9h23	11h23	13h23	15h23	17h23	19h23
Gare de Saint-Jérôme	7h27	9h27	11h27	13h27	15h27	17h27	19h27

DIRECTION SAINT-JÉRÔME / WEEK-END

Rue Ste-Henriette / Route 335	7h54	16h34
Rue du Marché	7h57	16h37
510, rue St-Isidore (salle Opale)	8h	16h40
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	8h02	16h42
Rue St-Isidore (face au Provigo)	8h07	16h47
Saint-Louis et 12 ^e Avenue	8h12	16h52
Rang Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	8h16	16h56
2210, rue de l'Hôtel-de-ville (caserne d'incendie)	8h23	17h03
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	8h32	17h12
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	8h35	17h15
Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	8h48	17h28
295, rue Saint-Jovite	9h01	17h41
290, rue de Montigny (hôpital)	9h02	17h42
Gare de Saint-Jérôme	9h06	17h46

La Municipalité n'est pas responsable des changements d'horaire et du coût de passage.

Sainte-Sophie / Saint-Jérôme

DIRECTION SAINT-LIN-LAURENTIDES / LUNDI AU VENDREDI

Carrefour du Nord (900, Grignon)	•	9h09	11h09	13h09	15h09	17h09	19h09
295, rue Saint-Jovite	7h22	9h22	11h22	13h22	15h22	17h22	19h22
290, rue de Montigny (hôpital)	7h23	9h23	11h23	13h23	15h23	17h23	19h23
Gare de Saint-Jérôme (arrivée)	7h27	9h27	11h27	13h27	15h27	17h27	19h27
Gare de Saint-Jérôme (départ)	7h29	9h29	11h29	13h29	15h29	17h29	19h29
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	7h41	9h41	11h41	13h41	15h41	17h41	19h41
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	7h44	9h44	11h44	13h44	15h44	17h44	19h44
2210, rue de l'Hôtel-de-Ville (caserne d'incendie)	7h53	9h53	11h53	13h53	15h53	17h53	19h53
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	8h	10h	12h	14h	16h	18h	20h
510, rue St-Isidore (salle Opale)	8h07	10h07	12h07	14h07	16h07	18h07	•
Rue Ste-Henriette / Route 335	8h10	10h10	12h10	14h10	16h10	18h10	•
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	•	•	•	•	•	•	20h05
Rue St-Isidore (face au Provigo)	•	•	•	•	•	•	20h10
510, rue St-Isidore (salle Opale)	•	•	•	•	•	•	20h14
Rue du Marché (station de service)	•	•	•	•	•	•	20h16
Rue Ste-Henriette / Route 335	•	•	•	•	•	•	20h19

DIRECTION SAINT-LIN-LAURENTIDES / WEED-END

Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	8h48	17h28
295, rue Saint-Jovite	9h01	17h41
290, rue de Montigny (hôpital)	9h02	17h42
Gare de Saint-Jérôme (arrivée)	9h06	17h46
Gare de Saint-Jérôme (départ)	9h08	17h48
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	9h20	18h
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	9h23	18h03
2210, rue de l'Hôtel-de-Ville (caserne d'incendie)	9h32	18h12
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	9h39	18h19
510, rue St-Isidore (salle Opale)	•	•
Rue Ste-Henriette	•	•
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	9h44	18h24
Rue St-Isidore (face au Provigo)	9h49	18h29
510, rue St-Isidore (salle Opale)	9h53	18h33
Rue du Marché (station de service)	9h55	18h35
Rue Ste-Henriette / Route 335	9h58	18h38

Assistance et conseils

ACEF (Association coopérative d'économie familiale des Basses-Laurentides)	450 430-2228
Alcooliques anonymes	514 710-9024
Acouphènes Québec	1 877 276-7772
Association de la fibromyalgie des Laurentides	450 569-7766
Association laurentienne des proches de personnes atteintes de maladie mentale	450 438-4291
Association regroupement des handicapés visuels des Laurentides	450 432-9689
Carrefour Jeunesse-emploi de Rivière-du-Nord	450 431-5253
Centraide Laurentides	450 438-0231
Centre antipoison	1 800 463-5060
Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides	450 431-3437
Centre d'action bénévole Saint-Jérôme inc. (Le)	450 432-3200
Centre de femmes Les Unes et Les Autres	450 432-5642
Centre Marie Ève (femme enceinte en difficulté)	450 438-1484
Centre Sida Amitié	450 432-9444
Centre intégré de santé et des services sociaux	450 431-2221
Drogue : aide et référence	1 800 265-2626
Grands-parents Tendresse	450 436-6664
Gai Écoute	1 888 505-1010
Jeunesse J'écoute	1 800 668-6868
La Maison d'Ariane (aide et hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale)	450 432-9355
La Montagne d'Espoir	450 436-4747
Le Faubourg (prévention suicide)	1 866 277-3553
Maison des parents d'enfants handicapés des Laurentides	450 431-7428
Maison Pause Parents	450 565-0015
Mesures alternatives des Vallées du Nord	450 436-6749
Société Alzheimer des Laurentides	1 800 978-7881
Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Laurentides	450 436-4469
Société canadienne du cancer	450 436-2691
Société de l'autisme des Laurentides	450 569-1794
SOS Violence conjugale	1 800 363-9010
Tel-jeunes	1 800 263-2266
INFO-SANTÉ	8-1-1
INFO-CRIME QUÉBEC	1 800 711-1800
SÛRETÉ DU QUÉBEC - NON URGENT	310-4141
SÛRETÉ DU QUÉBEC	9-1-1

**Collecte des ordures
ménagères**

1 fois aux 2 semaines

**Collecte sélective des
matières recyclables**

1 mercredi sur 2

**Collecte des matières
organiques putrescibles**

1 jeudi sur 2 jusqu'au 30 avril

À partir du 1^{er} mai, tous les jeudis

Mardi

Secteur village: au nord
d'Abercrombie jusqu'au lac
Dion, secteur New-Glasgow,
Morel au sud de la
rue du Roc et
Val-des-Lacs.



Mercredi

Secteur village: au nord
d'Abercrombie jusqu'au lac
Dion, secteur New-Glasgow,
Morel au sud de la
rue du Roc et Val-
des-Lacs.



Jeudi

Secteur village: au nord
d'Abercrombie jusqu'au lac
Dion, secteur New-Glasgow,
Morel au sud de la
rue du Roc et Val-des-Lacs.



Vendredi

Secteur des lacs: Haut
Sainte-Sophie, Morel au
nord de la rue du
Roc et Val-des-
Lacs au nord de
la 4^e Rue.



Mercredi

Secteur des lacs: Haut
Sainte-Sophie Morel au nord
de la rue du Roc et
Val-des-Lacs au nord
de la 4^e Rue.



Jeudi

Secteur des lacs: Haut
Sainte-Sophie, Morel au
nord de la rue du
Roc et Val-des-Lacs
au nord de la 4^e Rue.



Municipalité

Bureaux fermés : Congé de Pâques, 14 au 17
avril, Journée nationale des Patriotes, 22 mai.

Assemblées municipales : 7 mars, 4 avril et 2
mai, à la salle du conseil située au 2199, bou-
levard Sainte-Sophie, à 19 h.

Taxes municipales : 2^e versement, le 24 avril
2017.

Organismes

A.A. : Pavillon Bellevue, 425, rue Gascon le
dimanche de 7 h à 13 h.

La Montagne d'Espoir

→ Aide alimentaire (**résidents seulement**) :
mardi de 9 h à 12 h. Venez chercher
votre numéro à la porte dès 7 h.

Cercle de Fermières Ste-Sophie

→ Réunion le 2^e mercredi du mois à 19 h.

Le Réveil Amical

→ Chaque mercredi dès 9 h.

Journée du Sophien
20 mai 2017 de 9 h à 13 h
Garage municipal
1121, montée Morel



MARS 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 R2	2 O2	3 V2	4
5	6	7 Ass. municipale	8 R1	9 O1	10	11
12	13	14 V1	15 R2	16 O2	17 V2	18
19	20	21	22 R1	23 O1	24	25
26	27	28 V1	29 R2	30 O2	31 V2	

AVRIL 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4 Ass. municipale	5 R1	6 O1	7	8
9	10	11 V1	12 R2	13 O2	14 V2 Vendredi Saint	15
16 Pâques 	17	18	19 R1	20 O1	21	22
23 /30	24 2 ^e versement taxes	25 V1	26 R2	27 O2	28 V2	29

MAI 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2 Ass. municipale	3 R1	4 O1 O2	5	6
7	8	9 V1	10 R2	11 O1 O2	12 V2	13
14 Fête des Mères 	15	16	17 R1	18 O1 O2	19	20 Journée du Sophien
21	22 Journée des Patriotes 	23 V1	24 R2	25 O1 O2	26 V2	27
28	29	30	31 R1			